



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

...
SÉANCE
DU JEUDI 28 JUIN 2012
...

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 28 juin, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 21 juin, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 11, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Annie PREVOST, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique jusqu'à 19h30 (dossier 31) ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. MORIN Loïc ; M. MARQUAIS Raynald ; M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone à partir de 19H20 (dossier 6) ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie jusqu'à 20h00 (dossier 32) ; M. BOULANGER Jean-Christophe à partir de 19h00 (dossier 2) ; M. BASSENE Jacques suppléant de M. BOKETSU Bongabonga ; Mme BRUNAS Annick suppléante de Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; Mme FURNON Nathalie ; M. LE VOURC'H Jean-Paul à partir de 19H00 (dossier 2) ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme BIDAULT Olga ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. DUMONT Gérard ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; Monsieur HERVIEU Michel suppléant de M. WATEL Patrik ; Mme BAUGE Agnès suppléante de M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. LOUVEL Daniel suppléant de M. BOURDON Denis ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; M. DUPARD Gérard ; Mme SORET Martine suppléante de M. FEUVRAIS Martial ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. HUBERT Xavier jusqu'à 19h00 (dossier 2) ; Mme FESSARD Christine ; M. BRASSART Jean-Paul suppléant de M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno jusqu'à 20h15 (dossier 39) ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine ; M. DE BANDT Vincent suppléant de M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. SILIGHINI Gérard ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. CHELLAFA Farid ; Mme BOCAGE Sophie ; M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ;

ABSENTS : M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. BAGOT Bruno ; M. LANDAU Eric ; M. DE LANGHE Christian ;

...

M. Michel CHAMPREDON

Le quorum est atteint et nous pouvons délibérer de façon valable. Ceci est le dernier Conseil d'Agglomération avant la période estivale. Je crois que quelques collègues ont pris de l'avance et le match de football ce soir accentuera ce phénomène lorsque nous nous rapprocherons de 20 heures 45. C'est pourquoi je vous propose de finir avant 20 heures 30. Cela peut être jouable pour tout le monde.

Je lance un appel à l'esprit de synthèse en sachant que nous avons 53 points de délibération et 4 points d'information. Le premier point d'information sera traité par M. Cot qui s'appuiera sur une présentation PowerPoint afin de présenter « **Atoumod'** ». Ce projet permettra à chaque usager de Normandie de se déplacer dans la région en transport en commun en achetant un billet unique valable pour toutes les correspondances. Ainsi, pour se rendre d'Évreux à Dieppe, ou d'Évreux au Havre, un billet est acheté à Évreux, segment par segment. Vous pouvez vous déplacer dans la région quelles que soient les autorités organisatrices de transport et le mode de transport - car, bus, train – sans avoir à acheter à nouveau des billets.

L'objectif de ce dispositif est d'inciter à utiliser le transport collectif et de décourager l'usage de la voiture individuelle. C'est une belle action liée au transport collectif, au développement durable et aux économies d'énergie.

M. Thierry COT

Cette présentation est réalisée en introduction du Conseil d'Agglomération car une réunion similaire avait été organisée à l'intention des maires et des vice-présidents le 7 juin, or seules quatre personnes avaient pu se rendre disponibles.

Ainsi que le Président l'a souligné en introduction, notre logique est proche de la « carte orange » pour les transports en commun. La complexité du projet réside dans la multiplicité des autorités organisatrices de transports, au nombre de quinze, tels que le GEA, le département, la région Haute-Normandie pour les TER ou d'autres collectivités. La simplicité recherchée au bénéfice de l'utilisateur repose sur trois thèmes : la billettique – le support -, l'information multimodale et la tarification.

Concernant la billettique, l'enjeu est de disposer d'un seul support. Monsieur le Président, vous êtes membre du COPIL, avez-vous votre carte sur vous ?

M. Michel CHAMPREDON

Elle est au bureau.

M. Thierry COT

J'aurais dû vous y faire penser.

M. Michel CHAMPREDON

Vous vouliez me piéger.

M. Thierry COT

Non. L'objectif est similaire à la carte Orange. Nous fournirons un titre et un support unique de transport, sur lequel l'utilisateur des transports pourra charger les tickets des différents modes de transports gérés par diverses AOT - Autorité Organisatrice de Transports. À titre d'exemple, un trajet Évreux-Rouen pourra contenir une tranche de Transurbain, du bus express du Conseil Régional et du transport en commun de Rouen géré par la CREA. La carte contiendra l'ensemble de ces billets et proposera des tarifs car nous devons nous coordonner avec l'AOT.

Le second point porte sur la billettique. La carte unique est prévue en 2012 sur une ligne pilote du GEA équipée dès le 23 juillet. Le reste du réseau Transurbain sera équipé en septembre.

L'équipement implique la mise en place de composteurs sans contact. Grâce à cette carte, l'ensemble du réseau Transurbain sera équipé, sachant que le transport à la demande – les Taxibus – mettra en place la même démarche. Certains d'entre vous ont pu constater que la carte Atoumod' est déjà accessible et utilisable dans les TER.

Le système d'information multimodal porte sur l'information donnée à l'utilisateur quant aux correspondances, types de transport et scénarii possibles pour un trajet. Ce système d'information existe déjà sur Internet sous l'URL « Atoumod.fr ». Je vous invite à le consulter dès ce soir.

Ce portail d'informations pour l'ensemble des usagers comportera bientôt un espace client, des services en ligne tels que la vente, le rechargement, la déclaration de perte, de ou du vol. Des améliorations sont à mettre en œuvre sur ce site.

Concernant la tarification, l'objectif des collectivités est de favoriser le report modal sur le transport en commun. Nous nous orientons vers une logique de tarification par zone, à l'instar de la carte orange, mais leur mise en place est compliquée. L'utilisateur disposant d'un crédit de trois zones pourrait circuler dans son périmètre, quelle que soit l'AOT – Transurbain, les lignes régulières du département, la région, le train. Nous sommes dans une logique de simplification et d'aide au report modal. Nous devons rendre cette tarification zonale plus attractive pour l'utilisateur que l'achat de trois billets successifs auprès des trois AOT différentes.

M. Michel CHAMPREDON

Est-ce clair pour tout le monde ? Les comités de pilotage à la Région sont réguliers et l'un d'entre eux s'est dernièrement tenu sous la présidence d'Alain Le Vern. Le prochain se tiendra en décembre, nous serons alors un site expérimental pour la tarification. C'est un beau projet qui rencontrera certainement des difficultés lors de sa mise en place. Ce genre d'initiative ne fonctionne pas nécessairement au premier essai. Il faudra un temps de familiarisation avant une montée en puissance.

Le deuxième sujet d'information concerne le projet « **Évreux en lumière** ». Dans le cadre des assises de l'Office de tourisme de 2010, le développement touristique d'Évreux a été abordé à travers la perspective d'une ville en lumière où bâtiments et chemins piétonniers seraient mis en avant par la lumière.

Des villes réalisent déjà un travail intéressant en la matière. Une association des villes de lumière et un réseau existent et fonctionnent. Nous avons organisé un déplacement à Chartres, ville emblématique en la matière. Lyon développe également un travail intéressant.

51 représentants de l'agglomération ont ainsi passé une partie de la nuit à Chartres afin de constater le résultat. Il ne s'agit pas d'un éclairage statique mais d'un éclairage en mouvement, fluide et comprenant des textes. Ces éclairages n'ont pas seulement un but décoratif. C'est un travail de mise en scène.

Suite à cette visite à laquelle certains d'entre vous ont participé, Agnès Lemaitre est chargée de vous présenter le sens de ce projet. Nous n'en sommes pas au stade de la prise de décision. Nous savons que ce projet est intéressant sur les plans économiques et touristiques et pour la fierté de chacun quant à son territoire. Nous en sommes tous convaincus.

Toutefois, il faut trouver des partenariats privés et calculer les financements. C'est une question de choix politique dans nos budgets. Nous serons amenés à y revenir sur la base d'un dossier étayé. Toutefois, du fait de la récente visite à Chartres, nous souhaitons informer ceux qui n'étaient pas présents de l'avancée de ce pré-projet.

Mme Agnès LEMAITRE

Bonsoir. Je tâcherai d'être concise. Je vous plonge dans le noir afin de vous immerger dans ce projet. Le projet « Évreux en lumière » permet tout d'abord de valoriser notre patrimoine culturel et historique via sa mise en scène par la lumière.

La lumière peut être statique - projection d'image - et dynamique - projections de vidéos. L'objectif est de créer un spectacle où hommes, femmes, habitants, entreprises et commerçants regardent dans la même direction et suivent la même dynamique. La lumière permet de raconter une histoire et de créer du lien entre les générations.

Le projet consisterait tout d'abord en un parcours dans le cœur historique d'Évreux puis en un parcours décliné sur le territoire du GEA. Nous savons que le GEA possède un riche patrimoine culturel et naturel. De nombreux éléments sont à mettre en valeur à travers le territoire. À terme, le parcours sera quotidiennement diffusé en soirée de juin à septembre.

Afin de vous donner un aperçu de ce projet et pour ceux d'entre vous qui n'ont pas pu venir à Chartres, voici un court film.

[Projection du film]

Ce projet est inscrit dans le cadre de la stratégie touristique définie lors des assises du tourisme en 2010. Il répond à deux axes forts : nous permettre d'être dotés d'un dispositif touristique de renommée régionale, voire nationale, et transformer les habitants en ambassadeurs du territoire.

Les bénéfices attendus du projet concernent plusieurs enjeux du Livre Vert en matière de cohésion sociale et de retombées économiques. À propos de la cohésion sociale, ce projet permet aux habitants de se réapproprier leur identité par le divertissement. Il s'agit d'un spectacle gratuit, familial et transgénérationnel. Nous sommes au fait de l'importance actuelle du travail sur l'identité du territoire.

L'identité, qui peut être retrouvée via une histoire racontée par la mise en scène d'un monument, d'une ville ou d'un parcours, permet la cohésion sociale. Le projet crée aussi des lieux de rencontres et d'échanges entre les générations et les familles. Cet événement est un motif de fierté pour les habitants qui ont ensuite envie de le partager. Ce point est crucial au titre de la cohésion sociale.

En termes de retombées économiques, les flux touristiques traversant la Normandie seraient captés grâce à ce projet. Nous avons une importante clientèle parisienne qui traverse notre territoire afin de se rendre à Deauville. Des Anglais, des Américains et des Allemands se rendent sur les plages du débarquement. Ce projet permet de les capter, au moins pour une nuit. Le projet justifie des étapes sur les territoires et des retombées auprès des hôtels, des chambres d'hôtes et des gîtes car un hébergement est nécessaire, mais aussi des retombées auprès des boutiques et des restaurants, certaines villes comptabilisant 600 à 900 couverts supplémentaires par mois. Les professionnels du tourisme peuvent offrir un spectacle permanent, gratuit et facile à insérer dans un itinéraire. Un Tour opérateur peut aisément l'ajouter car il est gratuit. L'offre touristique de l'Eure est ainsi complétée.

En termes d'opportunités, nous souhaiterions idéalement proposer une première étape de ce projet dans le cadre du festival Normandie Impressionniste qui se tiendra en 2013 pour sa deuxième édition. Ce festival aura pour thème l'eau, en parfaite concordance avec notre territoire traversé par l'Eure et l'Iton. Nous pourrions également profiter d'un impact médiatique démultiplié puisque la communication focalisée sur la Normandie sera forte à l'échelle nationale et internationale. Cette communication serait « gracieuse », à savoir qu'elle mobiliserait peu de fonds. Nous pourrions également capter une partie du flux des millions de visiteurs venus assister aux animations du festival Normandie Impressionniste. La possibilité de conforter l'image d'Évreux en tant que ville normande et capitale de l'Eure est aussi cruciale.

En termes d'investissement, ce projet est souple. Modulable, il permet une réalisation échelonnée dans le temps avec trois parcours et scénarii composés de sept scènes possibles.

Les coûts varient entre 35 000 et 328 000 euros par scène sachant que le projet est modulable et le coût dépend du moyen de la mise en valeur utilisé – vidéo ou non - et de la surface. De nombreux paramètres rentrent en ligne de compte. Des choix seront à effectuer. La recherche de financements au titre de la cohésion sociale peut s'effectuer à l'échelle européenne.

Quelles sont les prochaines étapes ? Le Conseil d'Agglomération statuera à l'automne sur ce projet. Si ce dernier donne son accord, une recherche de financements à l'échelle de l'Europe et de la région sera mise en place. Nous devons mettre en œuvre des partenariats avec les médias d'une part, tels que France Bleu ou d'autres médias pour des échanges de services, et les entreprises locales d'autre part, tels que les commerçants. Nous lancerons les marchés puis la première phase dans le cadre du festival Normandie Impressionniste qui constitue une opportunité à ne pas manquer. Je vous remercie. Avez-vous des questions ?

M. Michel CHAMPREDON

Nous sommes au stade de l'information et de la sensibilisation au dossier. Le projet sera affiné dans les commissions *ad hoc*. Je vous remercie. Nous entamons à présent la partie délibérative de notre réunion. Je débute par le procès-verbal de la séance du 12 avril. Vous avez reçu le document, avez-vous des remarques ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte rendu littéral de la séance du 12 avril 2012.

FINANCES

Dotation de solidarité communautaire (DSC) – Actualisation

M. Michel CHAMPREDON

Nous débutons par les délibérations financières et l'actualisation de la dotation de solidarité communautaire. Cette dernière s'effectue à partir des dernières données connues concernant l'actualisation des critères pris en charge pour calculer la DSC. Je donne la parole à Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

Merci et bonjour à tous. Nous avons décidé d'actualiser la DSC, et par conséquent, il vous est proposé de statuer sur une actualisation annuelle des critères de répartition sur les bases qui vous sont décrites. Je ne les reprends pas car j'y reviendrai. Nous vous proposons de vous pencher sur la population, le potentiel fiscal et l'effort fiscal et les fiches individuelles DGF 2011. Nous utiliserons le recensement de population 2008 pour le nombre d'enfants de moins de 14 ans et l'enquête de la DREAL Haute-Normandie au 1^{er} janvier 2010 pour le nombre de logements sociaux avec la ventilation selon le tableau en page annexe.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce calcul est relativement mécanique.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'actualisation annuelle des critères de répartition de la DSC sur les bases suivantes :

- Population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF de l'année N-1, transmise par les communes au GEA.
- Nombre d'enfants de moins de 14 ans : donnée la plus récente disponible, publiée par l'INSEE
- Nombre de logements sociaux : donnée la plus récente disponible, publiée soit par l'INSEE, soit par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du logement).

VALIDE l'actualisation des critères pour 2012 sur les bases suivantes :

- Population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiches individuelles DGF 2011
- Nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE RP 2008 (recensement de la population)
- Nombre de logements sociaux : enquête DREAL Haute-Normandie au 01/01/2010

et **ATTRIBUE** la DSC 2012 aux communes membres sur la base de la répartition figurant dans le tableau annexé au présent compte rendu.

Compte administratif 2011

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons eu un débat budgétaire difficile quant au choix de l'augmentation de la fiscalité en 2010 et en 2011. Bien que nous ayons certainement tous souhaité pouvoir faire autrement, il fallait transformer une difficulté en opportunité afin de rebondir. Nous avons confirmé notre action et notre volonté de faire de l'emploi notre première priorité.

Le compte administratif 2011 confirme la restauration d'indices de gestion plus conformes à une institution de notre envergure. L'effort demandé a pour objet de mettre en œuvre notre Programme Pluriannuel d'Investissement - le PPI - en respectant notre engagement précédent, à savoir, éviter une nouvelle hausse d'impôts pour les ménages d'ici la fin de notre mandat. Pour moi, le point de vigilance principale de ce Compte Administratif est le taux de réalisation de nos investissements, certes en augmentation constante depuis 2007 – je crois qu'il se situait autour de 23 % -, mais encore trop faible. Je souhaite que nous consacrons nos efforts à mettre en œuvre conditions et démarches pour augmenter de manière conséquente ce taux en 2012. Toutefois, l'objectif global de 2011 est atteint puisque le résultat global d'exécution au 31 décembre 2011 est excédentaire de 4 523 859 euros. Le résultat de fonctionnement dégage un excédent de 6 121 709 euros et le résultat de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 1 597 850 euros.

Or il ne suffit pas de constater ce seul résultat. Le travail ne manque pas et nous sommes engagés sur le Pacte financier et fiscal dont nous reparlerons le 3 juillet prochain. Notre Livre vert connaîtra son point final en décembre et formalisera notre vision commune du territoire pour les quinze prochaines années. Le bilan 2011 est témoin de la finalisation du Contrat d'agglomération signé avec la région. Pour poursuivre sur les projets, une vigilance constante est nécessaire car notre programme d'investissements est bouclé jusqu'en 2017. Il faut rester sobre. Je voudrais attirer votre attention sur plusieurs points des budgets annexes :

- Concernant l'eau et l'assainissement, la situation est tendue, à cause de l'importance des investissements nécessaires en matière d'eaux usées et d'eau potable. Une modernisation s'impose avec l'introduction de la télé-relève des compteurs, de même qu'une gestion particulièrement

rigoureuse des facturations. Je tiens à insister sur la régularité de celles-ci. Les résultats du SPANC - assainissement non collectif - marquent une baisse des recettes, mais je sais que M. Gaudemer veille au grain.

- Concernant les transports : notre participation au délégataire augmente de 1,5 à 1,9 million d'euros en 2011. Toutefois, nous avons anticipé l'augmentation avec les recettes à venir. Cela nous permettra non seulement de financer les réalisations liées au Plan de Déplacement Urbain, mais aussi une part de la contribution de l'agglomération au service de transports publics nécessaire dans une agglomération comme la nôtre.
- En ce qui concerne les budgets annexes des ZAC et de la Pépinière scientifique - soit 20 budgets annexes -, ils se révèlent globalement en déficit de 2 millions d'euros. Ce résultat est fortement marqué par l'activité conjoncturelle des ZAC. Ainsi, nous avons vendu cette année un terrain à Schneider pour plus de 2,5 millions d'euros, reversés au compte de la ZAC.

Le Conseil est invité à examiner la vente de plusieurs terrains pour plus de 1,6 millions d'euros ce soir. Il s'agit d'un effort nécessaire à l'aménagement concerté du territoire et d'une action propice à l'emploi, à l'installation et au développement d'entreprises. Cela favorise aussi de nouvelles zones d'habitat, comme le démontre la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent qui doit se concrétiser cette année par la vente effective des parcelles aux organismes de logement.

L'agglomération est un formidable outil d'aménagement territorial et d'intégration du territoire et des habitants qui y vivent. L'agglomération est chargée des services publics de « base », tels que les déchets, l'eau, la voirie et les transports. Notre agglomération est au cœur du quotidien et la tête dans les projets.

Nous savons que le gouvernement a prévu une nouvelle phase de la décentralisation par un renforcement de l'intercommunalité. Nous aurons sans doute à nous exprimer et émettre des avis. Je vous consulterai et vous informerai sur ces sujets, comme je le fais régulièrement lorsque des projets de lois sont traités au Parlement.

Quelques semaines après l'étude des comptes administratifs, nous devons nous replonger dans l'élaboration du Budget 2013, en menant à bien le chantier du pacte financier et fiscal. Ce dernier devra être une charte, fonder un nouvel acte de naissance de cette intercommunalité de projets et du vivre ensemble qui est le nôtre. Je vous propose que nous allions ensemble à la rencontre des habitants de l'agglomération dès la rentrée. Les sujets ne manqueront pas, et j'aurai, comme à chaque fois, plaisir à le faire avec vous. Ces quelques mots avaient vocation à planter le décor. Je laisse à présent la parole à Christine Fessard, notre vice-présidente en charge des finances, du budget et de la stratégie financière afin de nous résumer le compte administratif 2011.

Mme Christine FESSARD

Je traiterai d'éléments et de lignes générales du document qui vous a été remis afin d'amorcer le débat. Un certain nombre d'éléments vous ont été présentés en introduction. Je reviendrai sur l'excédent constaté qui couvre l'intégralité du besoin de financement issu des soldes à réaliser de 1 786 870 euros.

Nos fondamentaux de gestion du GEA se sont améliorés grâce à nos actions, notamment le taux de financement brut annuel qui s'élevait en 2011 à 6 421 674 euros. Ce bon niveau ramène le délai d'extinction de la dette à 7,3 ans, ce qui est fondamental car nous nous situons dans la fourchette acceptée de 6 à 9 ans. En 2009, ce ratio était de plus de 25 ans et en 2010, il avoisinait les 19 ans. Nous étions au-delà du seuil critique toléré. Cet élément est essentiel pour d'éventuels emprunts.

Par ailleurs, ainsi qu'il a été décidé lors du vote du BP, les nouvelles recettes devaient permettre de maîtriser la dette du budget principal. Cela a été le cas avec un premier léger désendettement, pour un encours de près de 46,7 millions d'euros.

De plus, dans la logique de mise en œuvre du PPI, il convenait d'augmenter notre capacité d'autofinancement net. Cette dernière est de 1 268 153 euros en 2011 contre 770 000 euros en 2010 et -740 000 en 2009. Je commente directement la conclusion de la page cinq, à moins que vous ne désiriez que je rentre dans le détail des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 9,2 % en 2011 alors que la progression parallèle des dépenses réelles de fonctionnement a été contenue à +2,4 %. Les stratégies financières impulsées lors de l'élaboration du budget 2011 ont ainsi permis de rétablir les fondamentaux de gestion du budget principal du GEA, en restaurant sa capacité d'autofinancement, à savoir, sa capacité de faire face à ses obligations et de continuer à investir.

La section de fonctionnement du budget principal présente un solde de clôture avant l'affectation de 6 121 708 euros qui contribuera à assainir la section d'investissement et consolider les options choisies lors du BP 2012. C'est en effet en fonction des résultats attendus de cette stratégie que des investissements supplémentaires hors PPI pourront être pris en compte au BP 2012. Ces investissements portent sur les bacs de recyclages, les colonnes enterrées, la réhabilitation de la mini-déchetterie ou l'étude pour l'aire de camping-car.

M. Michel CHAMPREDON

Nous pouvons ouvrir le débat.

Mme Christine FESSARD

Je vous propose d'ouvrir le débat. Souhaitez-vous vous exprimer sur la section de fonctionnement ? Voulez-vous intervenir ?

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Nous ne pouvons que nous féliciter de parvenir à ce résultat, notamment suite aux impôts prélevés chez le contribuable. Ceci est un bon budget de fonctionnement qui ne pourra être qu'encourageant par la suite.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. La parole est à Thierry Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je voudrais intervenir très brièvement. Je ne pouvais pas ne pas commenter ce budget administratif. Le budget antérieur était en effet difficile. Je relève simplement deux chiffres : l'excédent de 4 523 000 euros que je compare à la ressource supplémentaire des 3,8 millions qui avait été l'objet de nombreux débats dans cette assemblée. Nous aurions peut-être pu agir différemment mais je désirais relever ces deux chiffres afin de souligner que le débat d'alors, concernant la question de cet impôt demandé, était pertinent.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je donne la parole à Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

Je souhaite préciser que c'est en prenant en considération un programme pluriannuel d'investissement strictement calibré à 79 millions d'euros sur la période 2011-2014, et d'environ 119 millions d'euros pour 2011-2017, qu'une recette fiscale complémentaire de 3,8 millions d'euros a été décidée en 2011. Nous nous étions aussi engagés à ne plus augmenter la fiscalité des ménages sur la durée du mandat.

C'est pourquoi nous avons écarté dix millions d'euros de projets du périmètre PPI. Nous devons nous interroger par la suite sur ces projets non budgétés.

M. Michel CHAMPREDON

Afin de totalement financer le PPI jusqu'en 2017, nous avons besoin de ces 3,8 millions. Le PPI est calculé sur plusieurs années budgétaires. À partir du moment où nous avons élaboré un plan pluriannuel d'investissement, il fallait que ce dernier soit accompagné d'un plan pluriannuel de recettes. En effet, les investissements et les dépenses sont faciles à réaliser tandis que les recettes sont toujours plus difficiles à trouver.

Nous avons les dépenses d'un côté et les recettes de l'autre. Nous avons besoin d'une quantité d'argent jusqu'en 2017, à savoir des 3,8 millions de cette année et de ceux de l'année prochaine. Même si cette année une partie des investissements n'est pas totalement réalisée, nous laissons 6 millions d'excédent, ce sont toutefois des investissements programmés. Vous pouvez commenter la suite de l'investissement.

Mme Christine FESSARD

Le besoin de financement est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement. Les années précédentes, nous avons proposé que le président reste lors des débats, c'est pourquoi je ne lui ai pas demandé de sortir. Cela ne sera pas le cas au moment du vote, pour lequel il devra sortir.

Le taux de réalisation des investissements en recettes avoisinant les 50 % est directement dépendant du taux de réalisation des dépenses correspondantes. Les subventions d'investissement et le F.C.T.V.A sont en effet liés à la réalisation effective des investissements. Le recours à l'emprunt est ajusté pour tenir compte des besoins réels de financement.

Les principales subventions perçues proviennent des co-financeurs dans le cas des dotations de rénovation urbaine. Or vous savez que lorsque nous évoquons un Département, une Région, voire l'Europe, ces dossiers sont toujours traités avec un temps de retard non négligeable.

Les dépenses d'investissement ont quant à elles un taux de réalisation, même s'il reste faible, qui continue à s'améliorer. Il est de 35,6 % en 2009, 45,9 % en 2010 et 52,8 % en 2011. Sur les comptes d'immobilisation correspondant aux acquisitions et travaux, à savoir les chapitres 21 et 23, il est de 46,7 %. Ce taux relativement faible est logiquement de pair avec d'importants reports, c'est-à-dire 22 % du budget total. Les reports correspondent à des dépenses engagées mais pas encore mandatées au 31 décembre 2011.

Concernant l'en-cours de la dette, le tableau de la page 7 vous présente un différentiel avec un léger désendettement de 153 521 euros. Nous avons ensuite un descriptif des opérations en AP/CP et des dotations et des dépenses d'équipement hors AP/CP par la suite.

Je commente à présent la conclusion de la page 8. Je pense qu'il est important que nous vous rappelions que les fonds de concours aux communes représentent 443 881 euros en 2011, soit 18 % de l'enveloppe budgétée. Ils représentent aussi un montant en report de près de 934 000 euros. Cette réalisation dépend des demandes de versements déposées par les communes.

Concernant la section d'investissement, nos taux de réalisation sont faibles, qu'ils s'appliquent aux dépenses ou aux recettes. Le suivi attentif des réalisations et la gestion dynamique des ressources permettent de limiter le recours à l'emprunt. Nous aurons à cœur avec le service des finances d'avoir un pilotage serré - et certes compliqué - des différents services et de poursuivre les engagements et les mandatements.

M. Michel CHAMPREDON

Avez-vous des questions ou des observations ? Je donne la parole à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

J'avais indiqué l'année dernière mon souhait de nous diriger vers des prévisions de dépenses étant les plus proches de la réalité. Je constate leur progression bien que nous soyons à 52 %. Je souhaiterais que lors des prochaines années, les travaux de voirie – s'élevant à 6 millions – soient pris afin de cerner au plus près les dépenses, d'autant plus que les AP/CP offrent des facilités de gestion à ce niveau. Voilà mon souhait si cela est réalisable.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument. Je suis tout à fait d'accord avec cette remarque. Ainsi que je vous le précisais en 2008 lorsque le Conseil d'agglomération a débuté, le taux de réalisation était de 23 %. Nous sommes aujourd'hui à 52 %. La progression est constante, toutefois, il est vrai qu'il vaut mieux ajuster les sommes affectées à la capacité à dépenser car le gel artificiel des sommes sur des lignes budgétaires non consommées est inutile. Avez-vous d'autres remarques ? Je donne la parole à Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

Nous traitons à présent des budgets annexes du service des eaux. Je vous rappelle que le mode de financement est assumé par l'usager du service d'assainissement, de l'eau potable ou du SPANC. Le service est exécuté en régie directe et assujéti à la TVA, que nous récupérons.

Une prospection financière est actuellement en cours de réactualisation. Elle porte sur le budget de l'eau et de l'assainissement, également financé par une redevance payée par les usagers. Ces deux prospectives permettront de décider en fin d'année d'un scénario d'évolution des prix. Monsieur le Président y a fait allusion et c'est un point important que nous devons garder en tête.

L'année 2011 a permis de restaurer l'autofinancement brut du budget de l'eau, de réduire le déficit antérieur reporté de la section de fonctionnement et d'obtenir un résultat de clôture positif de la section d'investissement qui couvre l'intégralité des besoins de financement des restes à réaliser.

Concernant la section de fonctionnement, la facturation a été remise en ordre. Nous avons l'habitude de réduire les facturations en cas de surplus perçu. Nous effectuons aujourd'hui des annulations de facturation, ce qui entraîne une forte variation des lignes budgétaires des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Je me rends directement à la conclusion en page onze et vous reviendrez sur des points précis si vous le souhaitez. L'équilibre du budget du service des eaux demeure fragile même si le rattrapage de sa facturation commençait à porter ses fruits en 2011. La poursuite de ce travail de remise à plat devrait permettre d'aboutir fin 2012 à une situation plus lisible et plus stable avec une bonne maîtrise des recettes annuelles réelles.

Cela permettra d'aborder dans de meilleures conditions après la construction de l'UTEP, la poursuite d'investissements nécessaires, d'une part pour la protection des captages et d'autre part pour la résorption des fuites sur l'ensemble de notre réseau, en conformité avec les dispositions du Grenelle de l'environnement et du souhait de chacun d'entre nous.

Ces perspectives importantes d'investissements seront un élément essentiel du travail de prospective financière en cours. Je pense que nous pouvons clore la discussion de ce budget. Je poursuis en traitant de l'assainissement.

M. Michel CHAMPREDON

Madame Fessard, Alain Nogarede souhaite intervenir.

M. Alain NOGAREDE

Excusez-moi mais les chiffres m'intéressent. En page dix, je constate une progression. Nous avons justifié le zéro en 2011 sur la facturation de travaux. La part fixe passe de 8 027 € à 2,3 millions € : des explications existent. Je souhaiterais que les chiffres varient dans des nombres correspondant à des réalités budgétaires entre deux années. Je souhaiterais que nous mettions parallèlement en place la mensualisation de la facture d'eau et d'assainissement qui devient importante et qui empêche des rentrées d'argent. Une facture de 500 euros devient trop importante pour certaines familles.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Gaston Gaudemer.

M. Gaston GAUDEMER

Concernant la mensualisation, nous avons pris du retard mais nous la mettons en place. J'ai d'ailleurs signé un courrier adressé à toutes les personnes mensualisées dans le syndicat d'Evreux Nord appartenant à présent au GEA. Cela sera effectué dans le courant de l'année, afin que nous nous attaquions à la mensualisation des autres sites dès janvier 2013. Ce projet est en bonne voie.

Mme Christine FESSARD

Très bien. Nous traitons à présent rapidement...

M. Michel CHAMPREDON

Nous n'étudierons pas les vingt budgets annexes...

Mme Christine FESSARD

Non, je vous rassure, ils ne sont d'ailleurs pas détaillés. Concernant le service assainissement, je reviens sur la conclusion à la page 13.

Le budget du service assainissement collectif soutient un investissement majeur avec la construction du CTEU. L'anticipation sur des emprunts conclus en 2010 et 2011 à de bonnes conditions a permis de limiter l'impact de la dégradation du marché des prêts aux collectivités et de faire face aux dépenses liées à la construction du CTEU sans risquer de rupture de trésorerie.

Les impacts sur le budget de fonctionnement se préfigurent en 2011 au travers de la hausse encore limitée des intérêts et de certaines dépenses d'exploitation, telle que l'énergie. Les premières années de fonctionnement du CTEU nécessiteront une vigilance particulière en termes d'équilibre budgétaire.

Je conclurai par le SPANC pour lequel vous disposez du détail des budgets.

Le budget présente un déficit en section d'investissement – dû au déficit antérieur reporté mais qui a été réduit grâce aux excédents de l'année - et de fonctionnement. Le budget de fonctionnement présente un taux de réalisation de 60,9 % et les recettes un taux global de 42,1, ces chiffres expliquant le déséquilibre final. Les recettes sont des subventions de l'agence de l'eau pour 838 111 euros et du CG pour 86 797 euros. Avez-vous des remarques quant à ce budget ?

Le président a insisté dans son introduction sur la nécessité d'apporter 1,9 million de subventions au budget de la mobilité durable. La subvention d'équilibre est en hausse sensible à cause de la contribution versée au délégataire et à la dotation aux amortissements. Avez-vous des remarques ?

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Concernant le budget de la mobilité durable, le document officiel stipule que le résultat cumulé des exercices est d'1 million d'euros. Ce chiffre est positif. Cette année est portée à 5 millions. Dès l'année 2012, il évoluera à 2,5 millions et non pas à 7,5 millions car nous ne sommes pas en année pleine. Le budget de mobilité durable est très correct d'un point de vue financier.

M. Michel CHAMPREDON

Il doit permettre d'agir. La parole est à Thierry Quennehen.

M. QUENNEHEN Thierry

Je voudrais ajouter une remarque formulée par Alain en commission : le budget de la mobilité durable inclut les équipements de voirie pour organiser les bus des sites propres. Ce n'est pas uniquement le budget destiné au Transurbain. Cette précision me semble importante pour le débat.

M. Michel CHAMPREDON

Christine, nous pouvons poursuivre.

Mme Christine FESSARD

J'évoquerai rapidement la Pépinière scientifique et son budget annexe. Ce dernier est équilibré grâce à une participation du budget principal réduite à 188 000 euros - au lieu des 253 583 euros budgétés - grâce à une meilleure rentrée des loyers et de moindres dépenses de fonctionnement.

La recette d'investissement est une subvention du CG. Il faut toutefois noter que nous n'avons pas débuté l'amortissement du bâtiment. De ce fait, le remboursement du capital n'est dû qu'au report des excédents antérieurs.

Les 19 budgets annexes des ZAC retracent principalement des écritures comptables et budgétaires dans la section de fonctionnement afin de récupérer la TVA. C'est pourquoi ne seront présentées que les dépenses et recettes réelles de fonctionnement hors opérations d'ordre. Elles vous sont décrites dans le document.

Concernant la cession de parcelles des différentes ZAC en 2011, le Conseil d'agglomération du 12 avril les a examinées en détail. Leur montant total en 2011 est de 655 977 euros. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au titre de ces zones cette année. Elles sont inscrites de manière comptable au budget du GEA en page 18, toutefois, seules 11 d'entre elles ont engendré des mouvements financiers en 2011. Les plus actives étant les ZAC du Vallon Fleuri, de la Rougemare et du Mont de Pierre. Il apparaît nécessaire de poursuivre la démarche de prospective financière liée à la clôture de ces budgets annexes. Avez-vous des remarques quant aux ZAC ?

Je vous propose d'aborder la conclusion générale. Les mesures budgétaires prises en 2010 et 2011 commencent à porter leurs fruits. La situation du budget principal en témoigne : il s'est sensiblement amélioré grâce à l'élargissement des ressources, des dépenses de fonctionnement maîtrisées et une gestion active de la dette. Ces résultats devront être consolidés, approfondis et inscrits dans la durée.

Le futur pacte financier et fiscal contribuera de même que la poursuite de l'appropriation des nouveaux outils de gestion, telle que la gestion en AP/CP qui doit encore se stabiliser. Il conviendra pour l'avenir de faire porter le même effort de gestion sur les budgets annexes, en priorité sur l'eau et l'assainissement qui sont en pleine mutation du fait des importants investissements réalisés.

Ces budgets de services industriels et commerciaux doivent s'équilibrer de façon autonome grâce à la facturation auprès des usagers. À cet effet, les deux prospectives financières en cours de réalisation permettront de décider de notre tarification.

Le budget de la mobilité durable qui pèse d'une façon croissante sur le budget principal retient notre attention. Ceci étant, l'augmentation du versement transport décidé en 2012 devrait permettre la mise en œuvre des actions du PDU et relâcher la pression financière sur ce budget annexe.

Enfin, la poursuite de la rationalisation des budgets annexes des ZAC et l'anticipation de leurs bilans de clôture sont d'autres chantiers à mener à bien pour lequel une provision d'1,3 million d'euros a déjà été réalisée en 2011. La parole est à Serge Bontemps (le Président a quitté la salle pour le vote).

M. Serge BONTEMPS

Avez-vous des remarques à formuler concernant ce document et les informations données par la première vice-présidente ? Je vous propose donc le texte suivant :

« Après avoir entendu le rapport de madame Fessard, vice-présidente de la commission des finances, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives 2011 ;

***Le Conseil d'Agglomération** réuni sous la présidence de madame Fessard délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par monsieur Michel Champredon, président du Conseil d'Agglomération,*

- *DONNE ACTE à monsieur le Président de la présentation faite aux comptes administratifs 2011,*
- *CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- *RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,*
- *ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération. »*

Avez-vous des observations ? Êtes-vous tous d'accord ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. La délibération est votée à l'unanimité.

Retour du Président dans la salle.

M. Michel CHAMPREDON

Merci de cette unanimité sur ce compte administratif. La parole est à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Le libellé de ce qui a été lu fait référence à des budgets supplémentaires.

Mme Christine FESSARD

Il est aussi fait mention de décisions modificatives mais nous n'en avons pas fait récemment.

M. Alain NOGAREDE

Je ne voudrais pas qu'il y ait d'erreur dans la retranscription.

Mme Christine FESSARD

Monsieur Cot, peut-être avez-vous une remarque technique ?

M. Thierry COT

Ce texte est en effet consacré, je vous prie de m'en excuser. En effet, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de 2011 se retrouvent dans les comptes. Les comptes de 2011 comprennent le budget primitif, d'éventuelles décisions modificatives, puis le budget supplémentaire. L'ensemble est compilé dans le document mis à votre disposition. Une décision modificative est évoquée au titre de 2012 car c'était bien celle de 2011.

M. Michel CHAMPREDON

Nathalie Furnon souhaitait intervenir.

Mme Nathalie FURNON

Mon intervention portait sur le même sujet.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien.

Compte administratif 2011 – Affectation des résultats

Mme Christine FESSARD

Je serai brève et ne reprendrai pas chaque affectation de résultat. Nous procéderons de façon plus générale. En application des instructions comptables M14 et M4, il appartient à l'assemblée de statuer sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement.

Ce résultat peut être affecté à la section d'investissement et constitue alors un autofinancement des investissements ou être maintenu comme ressource à la section de fonctionnement, affectation que nous reportons à nouveau, à la condition que le besoin de financement de la section d'investissement soit couvert.

Il est possible de répartir le résultat entre ces deux options. Il vous est proposé d'affecter les deux tiers du résultat de fonctionnement, soit 4,1 millions d'euros à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de l'année 2011, celui des reports et constitution d'une réserve pour investir au budget principal. Il est proposé de maintenir le résultat en report en session de fonctionnement pour tous les autres budgets, en sachant qu'il est obligatoire d'agir de la sorte lorsque le résultat est négatif. Lorsque le résultat est positif, cela préserve la possibilité de décider de leur usage par la suite.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Cela a été examiné en commission. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ PROCÉDE à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget principal et des différents budgets annexes

Compte de gestion 2011

M. Michel CHAMPREDON

Ce point porte sur le document comptable établi par les services de l'État, à savoir le trésorier municipal qui établit en tout point son compte de gestion et qui doit correspondre au centime près au compte administratif produit par l'ordonnateur, à savoir le Président de la collectivité. Ces deux documents doivent être simultanément présentés en séance et doivent être égaux en tout point.

Mme Christine FESSARD

Nous félicitons les services car ils le sont.

M. Michel CHAMPREDON

Nous pouvons voter en confiance. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget primitif 2012 – Décision modificative n°3

M. Michel CHAMPREDON

Nous modifions notre budget 2012 avec des révisions d'autorisations de programmes et de crédit de paiement. Christine, pouvez-vous nous les présenter ?

Mme Christine FESSARD

Je ne les relirai pas. Dans la mesure où nous avons choisi une inscription en AE/CP sur le budget principal et en AP/CP sur les investissements, nous avons des ajustements à réaliser au cours de l'année, dont voici un certain nombre.

Il suffit qu'une opération soit avancée ou retardée pour que nous changions les AP/CP : c'est le cas des voies douces de Nétreville et que nous comprenions que certains budgets ont intérêt à changer de ligne, nous permettant de récupérer la TVA, tel que le SCOT PLH. Nous avons aussi des opérations qui surgissent au fil de l'eau, telle que la question de la facturation mensuelle évoquée plus tôt. Le budget de l'eau et de l'assainissement comprend à présent un budget de formation afin de permettre aux services de mieux maîtriser la nouvelle facturation mensuelle et les nouveaux logiciels.

Je ne vous les décris pas dans leur totalité. Si certains d'entre vous désirent davantage d'explications concernant ces lignes, nous sommes à votre écoute.

M. Michel CHAMPREDON

Il semble que personne ne souhaite revenir sur ces lignes malgré ton insistance. La parole est à Nathalie Furnon.

Mme Nathalie FURNON

Je comprends qu'il faille changer de lignes, toutefois, cela n'explique pas la modification des montants, à moins que je n'ai pas compris.

Mme Christine FESSARD

De quelle ligne parlez-vous ?

Mme Nathalie FURNON

Je parle de la première, qui passe de 156 100 à 48 000 euros. Qu'est-ce qui explique ce décalage ?

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry Cot.

M. Thierry COT

Nous avons inscrit cette dépense en fonctionnement – AE/CP - à tort, alors qu'au même titre que les documents d'urbanisme, nous pouvions l'inscrire en investissement afin de récupérer la TVA. Dans la mesure où nous avons débuté cette élaboration de SCOT, la première partie de l'étude restera en fonctionnement. C'est pourquoi le budget passe de 156 100 à 48 558 euros. Toutefois, vous avez en parallèle une inscription en investissement – tel que pour le SCOT et le PLH - de 129 000 euros. Le montant global ajusté est identique, bien que nous le découpons entre ce que nous avons déjà dépensé en fonctionnement et le reste en investissement afin de récupérer la TVA, ainsi que l'évoquait madame Fessard. Il s'agissait d'une erreur d'imputation.

M. Michel CHAMPREDON

Êtes-vous satisfaite ?

Mme Nathalie FURNON

Oui

M. Michel CHAMPREDON

Parfait. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°3 de l'exercice 2012, et procède à la création / modification / révision d'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) ci-après :

Budget Principal

a) SCOT PLH – modification de l'AE/CP – création d'une AP/CP

Par délibération n°45 du 30 juin 2011, il a été décidé d'un montage en AE/CP (fonctionnement – nature 617) du projet d'évaluation et d'élaboration des SCOT et PLH. Or, en application de l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme, cette dépense devait faire l'objet d'une inscription en investissement avec ouverture du droit à l'attribution du FCTVA. Cependant, un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a déjà été attribué et engagé sur cette AE/CP. Aussi, ce marché restera sur cette AE/CP et les marchés d'études à venir feront l'objet d'une création d'AP/CP.

Il convient donc d'opérer, sur l'AE/CP, les changements suivants en la décalant d'une année :

Situation actuelle

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AE	CP 2011	CP 2012	CP 2013
110102	SCOT PLH	156 100 €	19 400 €	117 000 €	19 700 €

Situation après le vote de cette DM

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AE	CP 2012	CP 2013	CP 2014
110102	SCOT PLH	48 558 €	10 974 €	34 594 €	2 990 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 617 – Frais d'études SCOT PLH : - 106 026 €

Chapitre 011 – Article 6068 – Autres matières et fournitures : + 64 883 €

Chapitre 023 – Article 023 – Virement à la section d'investissement : + 41 143 €

Il convient donc également de créer une AP/CP pour les marchés d'études du SCOT/PLH.

Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Evaluation et Elaboration du SCOT PLH	129 408 €	41 143 €	81 747 €	6 518 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 20 – Article 202 – Frais liés à la réalisation docs urba SCOT PLH : + 41 143 €

Section d'Investissement

Recettes

Chapitre 021 – Article 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 41 143 €

b) Pôle ressource Cohésion sociale et territoriale

Au BP 2012, les crédits nécessaires au financement des actions en faveur du développement social local des territoires ont été inscrits sur un chapitre de subvention. Or, il s'avère que certaines actions relèveront de la prestation de service, il convient donc d'opérer les changements suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65 – Article 6574 – Subvention cohésion sociale : - 9 800 €

Chapitre 011 – Article 6188 – Autres frais divers : + 9 800 €

c) AP/CP VOIES DOUCES – Phase 1 – NETREVILLE

L'opération est en phase travaux depuis novembre 2011. Les travaux ont pris de l'avance, et la livraison de l'aménagement est prévue pour la fin 2012. Le montant de l'AP apparaît insuffisant compte tenu de l'ajustement du programme global, des aléas de travaux, des révisions de prix des marchés, et de certaines dépenses non prises en compte (levés topo, diagnostic... par exemple).

Aussi, il convient d'augmenter l'AP de 690 000 €, ainsi que le CP 2012.

Situation actuelle

N° du Programme	Nom du Programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100110	VOIEDOUCÉ1	2 175 410,77	173 314,81	467 174,96	1 534 921	0

Situation de l'AP/CP après le vote de cette DM

N° du Programme	Nom du Programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100110	VOIEDOUCÉ1	2 865 410,77	173 314,81	467 174,96	2 224 921	0

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 – Article 2315 – Voies douces 1 : + 690 000 €

Les crédits 2012 servant à alimenter le CP 2012 de l'AP/CP VOIES DOUCES – Phase 1 seront pris sur les CP 2012 des AP/CP VOIES DOUCES – Phase 2 et AP/CP REVITALISATION URBAINE

AP/CP VOIES DOUCES – Phase 2 – NETREVILLE

Les travaux ne débutant que fin 2012, une partie des crédits prévus au CP 2012 peuvent être décalés sur le CP 2013.

Situation actuelle

N° du Programme	Nom du Programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100111	VOIEDOUCES2	1 649 721,23	21 781,84	104 795,39	1 015 476	507 668

Situation de l'AP/CP après le vote de cette DM

N° du Programme	Nom du Programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100111	VOIEDOUCES2	1 649 721,23	21 781,84	104 795,39	565 476	957 668

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 – Article 2315 – Voies douces 2 : - 450 000 €

AP/CP REVITALISATION SOCIALE ET URBAINE DE NETREVILLE

Les travaux ne débutant qu'en décembre 2012, une partie des crédits prévus au CP 2012 peuvent être décalés sur le CP 2013.

Situation actuelle

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100109	REVURBAIN E	1 244 422,72 €	33 046,63 €	33 992,19 €	583 214,90 €	594 169 €

Situation après le vote de cette DM

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100109	REVURBAIN E	1 244 422,72 €	33 046,63 €	33 992,19 €	343 214,90 €	834 169 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 – Article 2315 – Revitalisation urbaine : - 240 000 €

d) AP/CP Bacs bleus

Lors du vote du BP 2012, une AP/CP pour l'acquisition des bacs bleus a été créée. Cette AP/CP était initialement prévue sur 2 ans. Cependant, afin de pouvoir bénéficier de tarifs plus avantageux, il est envisagé d'acquies l'ensemble des bacs sur l'exercice 2012, via le marché de l'UGAP qui doit se terminer en juillet 2012 (qui sera relancé ensuite mais pour lequel les tarifs seront probablement plus élevés du fait de la forte augmentation du coût du pétrole). De plus, nous avons l'opportunité d'acquies des bacs d'un volume plus important que celui initialement envisagé ; ces bacs seront plus chers à l'acquisition mais pourront être collectés moins souvent, générant ainsi à terme des économies de fonctionnement. Aussi, il est proposé de basculer le CP 2013 sur celui de 2012 et d'augmenter l'AP de 106 000 €.

Situation actuelle

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013
120101	BACBLEU	400 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

Situation après le vote de cette DM

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013
120101	BACBLEU	506 000,00 €	506 000,00 €	0 €

Les crédits nécessaires à l'augmentation de l'AP, sont pris sur d'autres lignes du service.

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 21 – Article 21578 – Acquisition de Bacs Bleus : + 306 000 €

Chapitre 21 – Article 21578 – Acquisition matériel outillage : - 105 000 €

Chapitre 21 – Article 2182 – Matériel de transports : - 53 000 €

Chapitre 21 – Article 2188 – Autres immos corporelles : - 148 000 €

e) Elaboration d'un projet d'enseignement supérieur

La mission enseignement supérieur et recherche sollicite la création d'une ligne « frais divers » à budget global constant, compte tenu de dépenses à intervenir dès juillet et de nouveaux projets à accompagner par le GEA d'ici fin 2012. Cette ligne sera alimentée par une ligne de subvention compte tenu qu'une association ne sollicitera pas sa subvention 2012 comme prévu initialement au BP 2012.

Il convient donc d'ajuster les crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 6188 – Autres frais divers : + 14 000 €
Chapitre 65 – Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux assoc. : - 14 000 €

f) Budget énergie et territoire durable

Suite à une mauvaise affectation des crédits pour le lancement du marché Cit'Ergie, qui ont été inscrits en subvention et non en frais d'étude, il convient de réajuster les crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 617 – Frais d'étude : + 28 000 €
Chapitre 65 – Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux assoc. : - 28 000 €

Budget Eau

a) Branchements Eau

Face à une augmentation des branchements eau justifiée par l'opération de la Zac du Vallon Fleuri qui pourrait voir les bailleurs sociaux demander la réalisation de tout ou partie des 200 branchements d'eau potable d'ici la fin de l'année 2012, il est nécessaire d'abonder la ligne de travaux, ainsi que la ligne de recettes correspondante. Cette opération se fera à moindre frais par rapport aux branchements de futurs abonnés compte tenu du niveau de prestation fourni par l'aménageur et sera facturée au prix forfaitaire en vigueur.

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 604 – Travaux : + 45 000 €

Section de Fonctionnement

Recettes

Chapitre 70 – Article 704 – Facturation Travaux : + 278 700 €

b) Ajustements divers crédits de fonctionnement eau

- Suite à des développements sur le logiciel Anémone (logiciel de facturation), un avenant au contrat de maintenance a dû être passé. Il convient donc d'alimenter la ligne des crédits nécessaires:

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 6156 – Maintenance : + 1 200 €

- Dans le cadre de la mise en place de la facture contrat, le module Dialog et la mensualisation, une formation doit être mise en place pour les agents du service facturation. Le coût est réparti entre les budgets eau et assainissement. Il convient donc d'alimenter la ligne des crédits nécessaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 618 – Frais de formation : + 2 500 €

- Afin de faire face aux divers dégrèvements sur la facturation eau émise sur les années antérieures, il convient d'alimenter la ligne des crédits nécessaires. En effet, la procédure de prise en compte des dégrèvements (pour fuites le plus souvent) a changé ; ils étaient autrefois déduits des factures à suivre et n'apparaissaient donc pas en titre annulé ; or aujourd'hui, les titres sont annulés, puis réédités en tenant compte du dégrèvement, ce qui explique l'augmentation du nombre de titres annulés.

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 67 – Article 673 – Titres annulés sur ex antérieurs : + 250 000 €

- Les travaux de raccordement EDF et Telecom sur le secteur de Parville/Sacquenville étant reportés à 2013, il convient de diminuer la ligne des crédits nécessaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 618 – Autres services extérieurs : - 20 000 €

Budget Assainissement

Ajustements divers crédits de fonctionnement assainissement

- En prévision des recrutements à venir, il convient d'ajuster les crédits pour l'équipement des agents en tenue de travail :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 6068 – Vêtements de travail : + 3 600 €

- Des besoins nouveaux en fournitures pour les analyses, notamment concernant l'auto-échauffement des boues ont été identifiées depuis le vote du budget, il convient donc d'alimenter la ligne des crédits nécessaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 6068 – Fournitures pour analyses : + 10 000 €

- Suite à une prévision trop juste des coûts pour la destruction des produits chimiques stockés sur le site de l'ancienne station d'épuration d'Evreux désormais fermée, il convient d'alimenter la ligne des crédits nécessaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 611 – Sous traitance : + 8 000 €

- Dans le cadre de la mise en place de la facture contrat, le module Dialog et la mensualisation, une formation doit être mise en place pour les agents du service facturation. Le coût est réparti entre les budgets eau et assainissement. Il convient donc d'alimenter la ligne des crédits nécessaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 618 – Frais de formation : + 2 500 €

- La ligne budgétaire concernant la participation financière du GEA pour l'installation d'un poste de relevage individuel chez les particuliers a été omise lors du BP 2012. 5 dossiers sont actuellement en cours, il convient donc d'alimenter la ligne des crédits nécessaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 67 – Article 6742 – Participation GEA pose réseaux : + 12 500 €

- La participation financière du GEA aux travaux du SIEGE 27 pour le poste de refoulement à Angerville a été prévue en investissement. Cependant, suite à une remarque de la Trésorerie, cette dépense doit se faire en fonctionnement, il convient donc d'alimenter la ligne des crédits nécessaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 67 – Article 6742 – Participation GEA SIEGE 27 : + 14 600 €

- Afin de faire face aux divers dégrèvements sur la facturation assainissement émise sur les années antérieures, il convient donc d'alimenter la ligne des crédits nécessaires (même explication que pour les titres d'eau annulés puis réémis pour tenir compte des dégrèvements)

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 67 – Article 673 – Titres annulés sur ex antérieurs : + 145 800 €

- Le marché de maintenance du CTEU ne sera opérationnel qu'à partir de septembre 2012, les besoins réels sont moindres que prévu, il convient donc d'ajuster les crédits :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 6156 – Maintenance : - 60 000 €

- Les études concernant le suivi agronomique des boues ainsi que le plan d'épandage pour le CTEU ont été passées en investissement car elles sont liées à l'ouverture de l'équipement, cela permet donc d'ajuster les crédits de fonctionnement :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 617 – Etudes et recherches : - 95 000 €

- Le retard pris sur les travaux de curage de la lagune de la station d'épuration du Boulay Morin provoque le constat que l'intégralité du programme ne sera pas réalisé cette année, il convient donc d'ajuster les crédits :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 618 – Autres services extérieurs : - 42 000 €

- Afin de faire face à une demande croissante de branchements d'assainissement, il convient d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 604 – Travaux : + 12 000 €

REVENUS ET CHARGES

Commune d'Arnières sur Iton – Acquisition d'une lame de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations suivantes constituent des fonds de concours. Afin que madame Fessard soit encore plus synthétique, je ne lui donnerai pas la parole. J'énoncerai le nom de la commune et le montant concerné. Nous avons six délibérations qui concernent l'acquisition de lames pour le déneigement. Arnières sur Iton pour une somme de 1 252 euros. J'imagine qu'il n'y a pas d'oppositions.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 252 € à la commune d'ARNIERES SUR ITON pour l'acquisition d'une lame de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Commune d'Aviron - Acquisition d'une lame de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Aviron pour une somme de 2 250 euros. Adopté.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 250 € à la commune d'AVIRON pour l'acquisition d'une lame de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Commune du Boulay Morin – Acquisition d'une lame de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Le Boulay Morin pour une somme de 1 650 euros. Adopté.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 650 € à la commune du BOULAY MORIN pour l'acquisition d'une lame de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Commune de Gravigny – Acquisition d'une lame de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Gravigny pour une somme de 1 665 euros. Adopté.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 665 € à la commune de GRAVIGNY pour l'acquisition d'une lame de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Commune de Guichainville – Acquisition de deux lames de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Guichainville, qui coûte toujours plus cher, pour une somme de 3 500 euros. C'est une plaisanterie. Nous devons acheter un matériel différent chez un autre fournisseur.

M. François BIBES

La commune possède une certaine superficie. Le plan proposé par les services de l'agglomération inclut une partie de routes d'Angerville. J'ai acheté les deux lames au Conseil des maires à un prix très intéressant car la lame était à 3 500 euros.

M. Michel CHAMPREDON

C'est certain étant donné que c'est plus cher qu'ailleurs.

M. François BIBES

C'est moins cher car il y a deux lames.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 500 € à la commune de GUICHAINVILLE pour l'acquisition de deux lames de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Commune Miserey – Acquisition d'une lame de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Miserey pour une somme de 2 250 euros. Adopté.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 250 € à la commune de MISEREY pour l'acquisition d'une lame de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Commune d'Arnières sur Iton – Isolation de la toiture de la mairie – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations suivantes sont des fonds de concours donc je propose d'énoncer les titres et les montants car nous ne présentons pas encore les projets. Isolation de la toiture de la mairie pour Arnières sur Iton pour un montant de 5 552 euros. Il n'y a pas d'opposition.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 552,91 € à la commune d'ARNIERES SUR ITON pour les travaux d'isolation de la toiture de la mairie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Caugé – Construction d'une salle d'activités communale – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La construction d'une salle d'activités communale pour Caugé pour une somme de 237 123 euros, à savoir 18 % du prix total. C'est une somme conséquente.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 237 123 € à la commune de CAUGE pour la réalisation de sa salle d'activités communale et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune d'Emalleville – Réfection d'un ancien bâtiment agricole en atelier technique communal Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La participation à hauteur de 11 279 euros pour la réfection d'un ancien bâtiment agricole en atelier technique communal d'Emalleville est adoptée.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 11 279,17 € à la commune d'EMALLEVILLE pour la réfection d'un ancien bâtiment agricole en atelier technique communal et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

Commune de Gauville la Campagne – Aménagement d'un accès à la voie verte – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Pour Gauville la Campagne, l'aménagement d'un accès à la voie verte, 5 552 euros.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 552 € à la commune de GAUVILLE-LA-CAMPAGNE pour l'aménagement d'un nouvel accès à la Voie Verte et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

Commune de Gravigny – Maison des associations – Aménagement d'un sanitaire pour personnes handicapées – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Gravigny, pour l'aménagement d'un sanitaire pour personnes handicapées dans la Maison des associations, nécessite 4 468 euros.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 468,17 € à la commune de GRAVIGNY pour l'aménagement d'un sanitaire handicapé dans la maison des associations et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Gravigny – Groupe scolaire – Programme de travaux 2012 – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Gravigny, pour le programme des travaux 2012 du Groupe scolaire, requiert une contribution de l'agglomération de 12 242 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 12 242,16 € à la commune de GRAVIGNY pour les travaux 2012 du groupe scolaire et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Guichainville – Construction d'un pavillon paramédical – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'agglomération est sollicitée à hauteur de 70 294 euros pour la construction d'un pavillon paramédical à Guichainville. Y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 70 294,41 € à la commune de GUICHAINVILLE pour la construction de son pavillon paramédical et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune de Normanville – Centre de loisirs - Acquisition de mobilier intérieur et extérieur – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'agglomération est sollicitée à hauteur de 11 698 euros pour l'acquisition de mobilier intérieur et extérieur pour le centre de loisirs de Normanville.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 11 698,50 € à la commune de NORMANVILLE pour l'acquisition de mobilier et matériel pour le centre de loisirs et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune de Reuilly – Construction d'un atelier communal – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons des communes dynamiques et de nombreux projets, ce qui est positif. L'agglomération est sollicitée à hauteur de 41 742 euros pour la construction d'un atelier communal à Reuilly.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 41 742,87 € à la commune de REUILLY pour la construction de son atelier communal et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Saint Sébastien de Morsent – Aménagement du centre bourg – Cheminements du secteur de l'église – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'agglomération est sollicitée à hauteur de 323 547 euros pour l'aménagement du centre bourg à Saint Sébastien de Morsent. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 323 547 € à la commune de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT pour la réalisation de son aménagement de centre bourg – secteur de l'Eglise et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune de Saint Sébastien de Morsent – Construction d'une médiathèque et de locaux associatifs (action n°13 du Contrat d'agglomération 2011/2013) – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Ce projet, toujours à Saint Sébastien de Morsent, fait partie du contrat d'agglomération. Il s'agit de la construction d'une médiathèque et des locaux associatifs. Nous sommes sollicités à hauteur de 117 479 euros.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 117 479,32 € à la commune de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT pour la construction d'une Médiathèque et de locaux associatifs et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune de Saint Sébastien de Morsent – Réfection de la toiture des locaux hébergeant l'AEP Le Sentier – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'agglomération est sollicitée à hauteur de 18 325 euros pour la réfection de la toiture des locaux de l'association d'éducation populaire de Saint Sébastien de Morsent.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 18 325,75 € à la commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT pour la réfection de la toiture des locaux hébergeant l'AEP Le Sentier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Parville – Déclassement de la RD 31 – Remise en état – Travaux d'accessibilité – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'agglomération est sollicitée à hauteur de 15 195 euros pour des travaux d'accessibilité sur la VC 315. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'octroi d'un fonds de concours de 15 195 € à la commune de Parville pour les travaux d'accessibilité de la VC 315 (ancienne RD 31 déclassée)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - ECONOMIE SOLIDAIRE

Plan stratégique de développement économique (PSDE) – Etude – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

Nous rentrons dans le champ du secteur économique à travers cette délibération. Ce dossier est important car il s'agit d'un plan stratégique de développement économique – un PSDE – et le lancement d'une étude afin de nous aider à définir ce PSDE. La parole est à Sophie Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci. Il s'agit de la deuxième phase de notre stratégie de développement économique. En février 2009, nous vous avons présenté une première phase qui consistait à relancer la commercialisation des zones d'activités, intensifier la prospection économique avec l'agrément des projets et la création d'emplois durables et redynamiser les zones anciennes par des prix de cession ramenant l'équilibre.

Cet ensemble d'actions est abouti. Nous avons des outils structurants d'appui à la création ou la reprise d'entreprise avec une société de portage immobilier, une pépinière solidaire et le projet de village d'artisans.

Nous sommes positionnés, sous l'impulsion du président Champredon, sur les enjeux du grand Paris et de l'axe Seine avec les entreprises du territoire. Nous considérons le développement de la ligne entre Paris et la Normandie en tant qu'opportunité pour développer de nouvelles dynamiques économiques qui valorisent nos atouts R&D et d'innovation environnementale avec une belle mobilisation des entreprises.

Lors de cette deuxième phase, nous souhaitons capitaliser sur ce travail et cette mobilisation pour consolider une visée stratégique à quinze ans dans le cadre du Livre vert et orchestrer le développement économique de l'agglomération à moyen terme sur de nouveaux champs et de nouveaux marchés.

Nous souhaitons réaliser un travail d'analyse prospective sur les nouveaux marchés dans une vision de long terme. Cette analyse enrichira le diagnostic territorial réalisé afin d'identifier les tendances du futur, les pistes de développement local et les relais de croissance porteurs sur les principales filières du territoire.

L'objectif à moyen terme - en cohérence avec la stratégie de long terme - est d'identifier chaînes de valeur et entreprises susceptibles de réaliser un objectif de chiffre d'affaires de cent millions en cinq ans. Cette activité vise à sédentariser activités et emplois.

Chaque entreprise sera étudiée sous l'angle de la taille, de son rayonnement et de son positionnement stratégique régional et national. Elle devra être en cohérence avec les projets de l'Axe Seine et du Grand Paris pour constituer des projets de cluster. La création de ces derniers mobilisera conjointement les pouvoirs publics et les professionnels dans un objectif à cinq ans.

Nous avons budgété l'accompagnement d'un premier cluster. Si nous avons plusieurs clusters susceptibles d'atteindre cette masse critique, nous les incluons. Notre stratégie porte sur le développement de cluster sur de nouveaux marchés pour développer notre territoire au-delà de nos stratégies classiques de développement économiques.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Sophie. Le rapport est passé en commission. Il me semble que cela sera un bel outil d'analyse et de développement économique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention pouvant être octroyée par la Région pour la mise en œuvre d'un Plan stratégique de développement économique sur le territoire du GEA, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes et éventuels avenants à intervenir dans ce cadre.

Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain à la SAS JFC AUTOMOBILES (Volvo land rover)

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations suivantes concernent quelques acquisitions, la première étant la cession de terrain du parc d'activités de la Rougemare à Volvo Land Rover. La parole est à Sophie.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Cette concession est présente à Gravigny depuis 1999 et occupe une petite parcelle. Elle n'est pas en mesure de se développer. Cet exploitant possède la concession Jaguar, dont il serait également intéressant de disposer sur Évreux.

Le projet concerne le déménagement de la parcelle actuelle de 2 400 mètres carrés - mal située pour une concession - à une parcelle de 8 800 mètres carrés. Ce projet implique le transfert de 9 emplois et la création de 3 emplois supplémentaires d'ici à 3 ans. Nous avons déjà délibéré du prix de cession du parc d'activités à 35 euros du mètre carré augmenté de la TVA sur marge.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la SAS JFC AUTOMOBILES représentée par son Président, M. Christian JACQUES ou toute Société qui se substituera à la condition que M. JACQUES en soit le représentant légal, environ 8 800 m² de terrain sur le Parc d'activités de la Rougemare, au prix de 35 €/m² augmenté d'une TVA sur marge équivalent à un prix total de 365 922 €, pour le transfert de sa concession automobile actuellement située à Gravigny et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activités de Gauville Parville – Lancement d'un appel à projets

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur le lancement d'un appel à projets afin de trouver un aménageur. Ce projet, dont nous avons déjà discuté en bureau d'agglomération, est important et porte sur l'aménagement de la partie ouest de la ville d'Évreux - Cambolle, Gauville et Parville –ayant des perspectives de développement pour les prochaines années. L'appel à projets est nécessaire afin d'obtenir des propositions qualitatives. La parole est à madame Buquet.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci. Il est apparu nécessaire de développer une zone dédiée. Nous avons travaillé sur le volet économique dans le cadre du pôle d'excellence rurale. Lors de notre travail sur le volet commercial, nous avons tenu compte de différentes études que nous avons déjà réalisées. Un souhait de rééquilibrage était ressorti de ces dernières, par rapport à la zone du Long Buisson. Ce rééquilibrage ne devait pas favoriser l'augmentation du nombre d'hypermarchés polyvalents.

Afin d'organiser un développement complémentaire et harmonieux, il est apparu souhaitable d'implanter des activités de bricolage, de jardinerie - un commerçant déjà implanté souhaite se développer – et de Leroy Merlin ayant manifesté son intention de s'implanter sur notre territoire. L'enseigne est satisfaite de ce positionnement qui complète bien son maillage.

Les activités proposées sont complémentaires et équiperont notre territoire. Le cabinet CUSHMAN & WAKEFIELD ayant réalisé l'étude pour la redynamisation du centre-ville commerçant et l'attractivité d'une manière générale, a confirmé que ce type d'enseigne constituerait une locomotive économique pour une ville comme Évreux.

Nous souhaitons développer une zone cohérente autour de ce projet, notamment avec un parc de stationnement relais. Le volet économique, tel que nous l'avons conçu dans le cadre du pôle d'excellence rurale, contiendra des activités orientées sur l'environnement, et notamment sur la filière bois.

Nous faisons appel à un aménageur extérieur pour la réalisation de ce projet. Un cahier des charges est en cours de rédaction et sera l'objet d'un appel d'offres si vous en êtes d'accord.

M. Michel CHAMPREDON

Nous sommes à la première étape du lancement d'une réflexion et de la rédaction d'un cahier des charges. Nous reviendrons devant les commissions compétentes afin d'affiner le projet. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de recourir à un appel à projets pour désigner l'aménageur qui réalisera l'aménagement commercial du Parc d'activités de Gauville-Parville ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et acte à intervenir dans le cadre de l'appel à projets ; **SAISIT** Monsieur Le Préfet de Région, afin qu'il examine si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques ; **SAISIT** Monsieur Le Préfet de Région, si celui-ci a fait connaître la nécessité d'une opération archéologique, d'une demande anticipée de prescription et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tous documents à intervenir dans le cadre du diagnostic archéologique à mener sur l'ensemble des terrains du parc d'activités sur les communes de Parville et Gauville-la-Campagne.

Nov@log – Subvention de fonctionnement 2012

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur une subvention de fonctionnement de 5 000 euros pour le pôle de compétitivité Nov@log. Tout a été dit. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous reviendrons sur la question des pôles de compétitivité après l'étude des clusters.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € au Pôle de compétitivité Nov@log pour l'année 2012 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir.

Publication d'une étude sur les Zones franches urbaines de Haute-normandie – Convention GEA / INSEE

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur la publication d'une étude sur les zones franches urbaines sur la base d'un partenariat entre l'INSEE et l'agglomération. La parole est à Sophie Buquet.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD,

L'INSEE souhaite lancer une étude sur les zones franches urbaines de Haute-Normandie, à savoir Rouen, Le Havre et Évreux. Cette étude rejoint nos souhaits car nous avons un manque de visibilité sur les résultats de la ZFU, car les comités de pilotage mis en place et la convention votée en cette instance n'ont pas été suivis d'effets.

Nous attendons une analyse fine des résultats quant au nombre d'emplois créés et l'appareil productif lui-même. L'étude fera l'objet de la publication d'une synthèse et permettra de synthétiser toute l'information de la zone.

M. Michel CHAMPREDON

Nous pouvons, au nom du Conseil d'Agglomération, renouveler notre demande de réunir la commission d'évaluation de la ZFU auprès du Préfet. En effet, les Préfets se succèdent alors que l'inertie préfectorale persiste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je me souviens que l'étude coûte 2 000 euros, ce qui n'est pas cher eu égard aux informations que nous pouvons obtenir.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention quadripartite (INSEE – GEA – LE HAVRE et ROUEN) et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de l'étude réalisée par l'INSEE sur les Zones Franches Urbaines de Haute-Normandie, étude qui permettra de connaître l'activité économique localisée sur la ZFU, et de mesurer l'impact du dispositif*

PLIE – Partenariat avec SOS INTERIM, MANPOWER et SUPPLAY et Conventions

M. Michel CHAMPREDON

Le PLIE concerne une convention de partenariat avec SOS Intérim, Manpower et Supplay.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

La convention avec SOS Intérim et Manpower est reconduite. Nous débutons la convention avec la nouvelle agence d'emploi Supplay qui désire être conventionnée avec l'agglomération. Cette action, gratuite, permet aux bénéficiaires du PLIE de bénéficier d'informations pertinentes et d'un accompagnement optimum.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

*☞ **VALIDE**, dans le cadre du PLIE, l'action « placement dans l'emploi » à formaliser avec les agences d'emploi SOS INTERIM, MANPOWER et SUPPLAY, et **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de partenariat afférentes et les avenants éventuels à intervenir*

Plateforme de mobilité – Constitution du comité de pilotage

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez, modifiée, cette délibération sur table. Elle concerne la plateforme de mobilité et la constitution d'un comité de pilotage.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit de constituer un comité de pilotage afin de répondre aux obligations de l'appel d'offres. Une liste vous a été proposée. Nous avons tenu une réunion préparatoire il y a deux semaines avec les autres financeurs. Le dossier mis à votre disposition vous permet de constater le travail très intéressant effectué par le MD3E sur la mobilité emploi avec une étude et un guide. Je vous invite à consulter ces documents.

Une réunion concernant le comité de pilotage se tiendra en octobre, durant laquelle nous évoquerons la pérennisation des actions mises en place en termes de mobilité, premier frein pour l'accession à l'emploi. Nous souhaitons trois membres du Conseil d'Agglomération supplémentaires. Nous avons évoqué l'intérêt d'avoir l' élu en charge de la cohésion sociale et territoriale : j'ai répondu favorablement à cette demande car cet élu à toute sa place sur les questions de la mobilité des quartiers vers l'emploi. Il nous faudrait deux autres membres.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des candidats ? Je vais choisir parmi les absents.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

L'appel à projets concerne principalement les quartiers d'Évreux, toutefois un certain nombre d'actions bénéficieront à toute l'agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur Boulanger et madame Furnon.

Mme Nathalie FURNON

Je ne suis pas candidate mais je me disais qu'il serait intéressant d'avoir des représentants en dehors d'Évreux.

M. Michel CHAMPREDON

Merci de nous faciliter la tâche.

M. José LAHEYE

Je veux bien me présenter.

M. Michel CHAMPREDON

Non, ce sont toujours les mêmes.

Mme Nathalie FURNON

Si José se présente, je l'accompagne.

M. Michel CHAMPREDON

Si José se présente...

M. José LAHEYE

Je le fais pour les quartiers.

M. Michel CHAMPREDON

Lequel de vous deux dois-je inscrire ? Les trois représentants seront Jean-Christophe BOULANGER, Nathalie FURNON et Thierry DESFRESNES. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Mme Nathalie FURNON

L'association ne se dénomme pas Cicrone.

Michel CHAMPREDON

C'est une faute de frappe. Nous traiterons à présent de la cession de terrain à la SAS Alpha Direct Services. La parole est à Sophie Buquet.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** la constitution d'un Comité de Pilotage afin de répondre aux obligations de l'appel à projet « plate forme de mobilité » et de mobiliser les financeurs potentiels ; sa composition est la suivante :

- La Préfecture
- La Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Général
- L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
- L'Union des Industries des Métiers de la Métallurgie (UIMM)
- Act'Eure Insertion
- Les Agences d'emploi (agences d'intérim)
- Les Fonds de Revitalisation (GSK, Eure Expansion)
- M. Thierry QUENNEHEN, Vice-président au développement durable, au cadre de vie, à la préservation des espaces naturels, aux espaces verts et aux déplacements
- Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD, Vice-présidente au développement économique, à l'emploi, et à l'économie solidaire
- M. Thierry DESFRESNES, Vice-président à la Politique de la ville
- M. Jean-Christophe BOULANGER, Délégué du GEA
- Mme Nathalie FURNON, Déléguée du GEA

Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SAS ALPHA DIRECT SERVICES

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons déjà évoqué ce projet. Propriétaires d'un vaste terrain pendant longtemps, nous avons hérité de deux projets intéressants et importants pour le territoire.

L'un d'entre eux porte sur la création d'emplois à travers une société possédant un savoir-faire technique dans son domaine et qui a besoin de s'étendre et de rassembler ses effectifs. Elle souhaite rester sur le territoire et conserver son personnel. Elle est d'ailleurs très soutenue par ces derniers.

L'effectif est aujourd'hui de 187 équivalents temps plein, dont 138 CDI. L'objectif est le doublement du nombre de CDI dans un horizon assez proche, puisque le bâtiment est déjà dimensionné pour 300 salariés.

La cession est prévue au prix de 21 euros le mètre carré, à savoir un prix identique à celui que nous avons délibéré pour Schneider Electric, à qui nous avons rendu visite aujourd'hui et dont le projet rencontre des difficultés.

Nous déduisons de ce prix les frais engagés par l'agglomération d'Évreux afin d'aménager la parcelle. En effet, nous n'avons plus de grand terrain disponible.

M. Michel CHAMPREDON

Pour votre information, le deuxième paragraphe de la délibération nous informe qu'ADS expédie en moyenne 80 000 colis par jour. C'est un volume d'activité important.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

A titre de comparaison, Schneider Electric envoie 15 000 colis par jour.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry Cot.

M. Thierry COT

Je voudrais apporter une précision sur cette entreprise. Leur président a développé un système pour réaliser des colis qui nécessite une surface plane. L'activité est liée au bâtiment. En effet, l'équipement intérieur du bâtiment avec des robots déplaçant les pièces est un tel investissement que l'activité n'est pas délocalisable.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons annoncé ne pas être prêts pour une délibération aujourd'hui, or nous avons la totalité des éléments. Si vous êtes d'accord, nous pourrions délibérer aujourd'hui.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument. Cela permettra de signer au mois de juillet. La parole est à monsieur Bibes.

M. François BIBES

Concernant le plan d'aménagement que vous avez refait : qu'advient-il de l'avenue Georges Bellenger ? Les voiries ne sont pas dessinées ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Elles seront effacées, à savoir que la rue Georges Bellenger ne se traversera plus et sera accessible par la rue Henri Farman. Cela permettra de desservir les parcelles.

M. François BIBES

Il ne sera pas simple d'accéder aux parcelles du haut.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il suffit de tourner à droite puis à gauche. Les personnes de l'extérieur accèdent plutôt au site par la route de Saint André qui est plus simple d'accès.

M. Michel CHAMPREDON

Il faudra un GPS.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Tu as raison de mentionner les GPS car nous avons un travail à réaliser...

M. Michel CHAMPREDON

Pour que de nouvelles rues soient inscrites dans les GPS !

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous nous occupons de ce sujet très compliqué.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Nous devons évidemment réaliser le bilan financier de la ZAC un jour. Ainsi que je le faisais remarquer à l'un de mes collègues en commission des finances, nous avons payé un million pour faire les routes et nous repayons un million, ce qui totalise deux millions. Toutefois, l'emploi est là.

M. Michel CHAMPREDON

L'emploi n'a pas de prix même s'il a un coût, Monsieur Nogarede.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Le prix de base est très élevé : 21 euros le mètre carré pour une telle surface est un très bon prix.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument, c'est une bonne affaire. La parole est à Nathalie Furnon.

Mme Nathalie FURNON

Une formulation de la délibération me gêne car il est indiqué que les 969 000 euros sont pris en charge par la société ADS. Or, c'est l'agglomération qui paiera cette somme, ce n'est pas la société.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ce ne sont pas les euros mais les travaux qui sont pris en charge.

Mme Nathalie FURNON

969 000 euros sont déduits du prix de vente du terrain : autant dire que c'est l'agglomération qui paie.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je l'ai dit lors de la présentation.

Mme Nathalie FURNON

Pourquoi est-il écrit que c'est pris en charge ? Le terme « *avancé* » serait plus approprié.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

L'entreprise réalisera ces travaux en même temps que ses propres travaux d'aménagements, permettant de diminuer le coût.

M. Michel CHAMPREDON

Cela représente l'effort d'un million évoqué par monsieur Nogarede.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous pouvons écrire « réalisé » au lieu de « pris en charge » afin d'éviter la confusion.

M. Michel CHAMPREDON

Nous écrivons donc « réalisé ».

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Cela te convient-il ?

Mme Nathalie FURNON

Oui.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la SAS ALPHA DIRECT SERVICES NORMANDIE (DINEXIS) représentée par son Président, M. Adrian DIACONU ou à toute société financière ou de crédit bail à la condition que la société A.D.S. Normandie soit l'utilisateur du site, environ 79 000 m² de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson, au prix total de 1 919 054,08 €, pour le regroupement de toutes ses activités de logistique à haute valeur ajoutée pour les acteurs du e-commerce et de la vente à distance ; la somme de 998 693,42 € sera toutefois déduite du prix H.T., le GEA ayant délégué à la SAS, la réalisation des aménagements nécessaires au titre du dévouement des réseaux humides, la société les faisant réaliser en même temps que ses propres travaux, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Nous délibérons à présent sur la cession de terrain à la société Treuil construction ingénierie.

Commune d'Évreux – Rue de l'Industrie – Cession de terrain à la société TREUIL CONSTRUCTION INGENIERIE

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons des éléments de réponse car de nombreuses questions ont déjà été posées lors de la commission des finances et de la cinquième commission. Concernant les activités de Pôle Emploi qui doit intégrer ces futurs locaux, il ne s'agit pas des agences en centre-ville et à la Madeleine mais d'activités de service spécialisé. Une équipe de six personnes actuellement située à la Chambre de métiers, rue Toulouse-Lautrec, s'occupe des reclassements.

La plateforme comprenant sept personnes est située dans la rue Gay Lussac dans une location de la ZAC. Elle intervient auprès des demandeurs d'emplois afin de les aider dans leurs nouveaux projets.

La direction territoriale regroupant cinq à six personnes est installée dans la rue Pierre Mendès France. Ce projet regroupe ces services et accueillera les formations de demandeurs d'emploi. Il ne correspond pas à l'accueil des demandeurs d'emploi.

La cession est proposée à la société Treuil Construction Ingénierie qui construira le bâtiment qui sera loué au Pôle Emploi par la suite. Le prix proposé est de 37,50 euros le mètre carré pour une surface de 4 060 mètres carrés.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à José Laheye.

M. José LAHEYE

Il me semble que 4 000 mètres carrés dédiés au regroupement de 20 personnes sont une surface très importante. Il existe suffisamment de friches industrielles et de bureaux en centre-ville qui permettraient de les accueillir et donneraient la possibilité aux chômeurs de prendre les transports en commun. En effet, le lieu choisi est mal desservi par les lignes de bus. Je voterai contre ce projet.

M. Michel CHAMPREDON

Nous n'accueillerons pas de chômeurs.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

C'est un souhait de Pôle Emploi, qui travaille sur des actions de reclassement, de se rapprocher de la Chambre de commerce et des zones économiques. Ce n'est pas la volonté de monsieur Treuil.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Jean-Paul Le Vourc'h.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Bien que ce soit la volonté de Pôle Emploi et non celle de monsieur Treuil, il serait toutefois intéressant que ce soit la Chambre de commerce qui se saisisse du projet et non pas le Président de Treuil. Je regrette le mélange des genres dans ce type de dossier. Je m'interroge.

M. Michel CHAMPREDON

Cela peut apparaître comme tel mais d'un point de vue juridique et financier, ce n'est pas le cas, ou cela serait dénoncé par les services vérificateurs.

Nous ne pouvons pas demander à la Chambre de commerce de s'impliquer dans un projet où elle n'est pas partie prenante. Les commerçants se sont dotés d'un président qui est un entrepreneur. Il a un mandat de trois ans.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je préférerais que le président de la Chambre de commerce investisse au nom de la Chambre de commerce.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Cela aurait pu être gênant si le bâtiment était construit sur un terrain de la CCI, ce qu'il n'a pas souhaité.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

La société Treuil louera –et non *louerait*– le bâtiment à Pôle emploi. Cela signifie qu'un protocole a déjà été signé.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Pôle Emploi est soumis aux mêmes règles d'appels que les nôtres, ils ont donc réalisé un appel d'offres pour le choix du constructeur.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry Desfresnes.

M. Thierry DESFRENES

Cette délibération me gêne, malgré l'appel d'offres. Nous avons reproché certaines pratiques lors du développement de cette zone. Il est gênant que le président de la chambre de commerce et d'industrie investisse sur un bâtiment. Le bâtiment n'accueillera-t-il que Pôle emploi ? Est-il prévu que d'autres bureaux soient accueillis en location ? Nous aurions pu poser ces questions en commission. Je m'abstiendrai sur ce sujet.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry Quennehen.

M. Thierry QUENNEHEN

Je ne comprends pas ce genre de réflexion Une société achète un terrain : les choix de Pôle Emploi concernent Pôle Emploi. Si Treuil est sélectionné, c'est son problème.

M. Alain NOGAREDE

Il nous concerne tous dans la mesure où c'est un établissement public.

M. Thierry QUENNEHEN

C'est une administration qui réalise ses propres choix avec ses administrateurs. Nous ne supporterions pas que Pôle Emploi ne soit pas d'accord avec nos taux d'investissement.

M. Michel CHAMPREDON

Pôle Emploi n'est pas sous notre tutelle. La parole est à Simone Chargelegue.

Mme Simone CHARGELEGUE

Il est écrit que Treuil est un prestataire dans la délibération. Il existe une entente entre Treuil et Pôle Emploi.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Veuillez faire attention aux mots que vous employez.

Mme Simone CHARGELEGUE

Est-ce le bâtiment ou le terrain qui est loué ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

C'est le bâtiment.

Mme Simone CHARGELEGUE

Pôle Emploi, contrairement à ce qui vient d'être dit, ne fera pas d'appel d'offres. Treuil construira le bâtiment et le louera. C'est le problème de Pôle Emploi.

M. Michel CHAMPREDON

Différents propriétaires de locaux ont certainement été consultés afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

Mme Simone CHARGELEGUE

Cela signifie que l'investissement est porté par une autre personne.

M. Michel CHAMPREDON

Pôle d'Emploi, au même titre que les administrations d'État, ne désire plus acheter mais louer. Ils ne veulent plus payer la taxe foncière et se charger des travaux car ces activités ne constituent pas leur cœur de métier. C'est pourquoi il faut trouver un propriétaire, et il s'avère être le président Treuil.

Nous n'avons pas à porter d'appréciation quant à une personne dans notre instance. D'un point de vue légal, Pôle Emploi n'est pas sous notre tutelle. Je ne comprends pas comment le Conseil s'arrêterait sur ces remarques. La parole est à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Il faut que nous soyons assurés qu'il n'y aura pas d'effets induits pour l'agglomération, telles que les lignes de bus desservant cette zone.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Sophie Buquet pour conclure.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Un bus existe.

M. Thierry QUENNEHEN

L'arrêt existe mais pas la ligne de bus.

M. Michel CHAMPREDON

Au regard du budget transport, cette remarque est déconcertante. La CCI a créé l'arrêt. Qui s'abstient sur ce dossier ? 8 personnes. Qui votre contre ? 1 personne.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **CEDE** (moins huit abstentions et une voix contre) à la société **GT IMMOBILIER** représentée par son gérant, **M. Gilles TREUIL**, ou à toute Société qui se substituera à condition que **M. TREUIL** en soit le représentant légal, environ 4 060 m² de terrain, rue de l'industrie à Evreux, au prix de 37,50 €/m² augmenté d'une TVA sur marge, équivalent à un prix total de 166 175, 80 €, pour la construction d'un bâtiment destiné à être loué à Pôle Emploi, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Nous aborderons à présent une cession de terrain à la société GPI. La parole est à Sophie Buquet.

Commune d'Évreux – Rue de l'Industrie – Cession de terrain à la société PROFIL PLUS

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ce projet concerne la même parcelle. L'enseigne Profil Plus a brûlé et est désormais propriétaire d'un permis de construire. Elle souhaite développer son activité en se focalisant sur les poids lourds de la zone industrielle. Nous avons négocié la suppression de l'accès en façade et de le reculer sur la parcelle car elle a une vocation économique. Il bénéficiera d'un accès par la zone industrielle, correspondant à la vocation de l'activité qu'il souhaite développer. Ceci nécessite l'aménagement de la voirie. Il a accepté de prendre en charge cette dépense en portant le prix de cession à 110 euros par mètre carré sur une parcelle de 1 500 mètres carrés.

Nous avons gardé ce dossier par-devers nous car nous nous interrogeons sur l'équilibre économique du projet du fait du coût des travaux. L'enseigne ayant accepté de le prendre à sa charge, nous retrouvons l'équilibre. Il n'est pas proposé de délibérer mais d'obtenir un avis favorable afin que le bureau puisse délibérer.

M. Michel CHAMPREDON

Nous informons aujourd'hui et le bureau délibérera par la suite.

Mme Nathalie FURNON

Comment justifiez-vous les écarts de prix de vente ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je viens de l'expliquer.

M. Alain NOGAREDE

Pourrons-nous exprimer un avis quant à l'esthétique des bâtiments ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Absolument, c'est pourquoi le bâtiment industriel est en recul et masqué par une rangée d'arbres. Le projet est une reconstruction à l'identique du bâtiment. Nous serons exigeants sur ces critères qui ont été négociés avec l'enseigne.

M. Michel CHAMPREDON

Merci.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Organisation de la Fête de la Science - Partenariat GEA / Science Action Haute-Normandie / Université

M. François GANTIER

La fête de la science a lieu tous les ans en octobre dans la cour du musée avec la participation de l'agglomération, de Science Action Haute-Normandie et de l'Université. Nous recevons jusqu'à présent une subvention de 9 000 euros. Je vous invite à cet événement dont l'inauguration se tiendra dans le centre de traitement des eaux usées.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** une subvention de 9 000 € à l'Université de Rouen pour l'organisation de la Fête de la Science qui se déroulera du 10 au 14 octobre 2012, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à passer avec l'Université de Rouen et Science Action Haute-Normandie également organisatrice de cette manifestation et éventuel(s) avenant(s) à intervenir dans le cadre de ce partenariat.

TOURISME

Dispositif de soutien à l'hébergement rural – Projet de gîte à Reuilly

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Claude Behar.

M. Claude BEHAR

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'hébergement touristique rural constitué en 2010, j'ai demandé qu'une subvention de 6 000 euros soit octroyée pour un projet de gîte rural comprenant trois chambres et situé à Reuilly. Cette somme est conforme à l'aide que nous avons décidé, à savoir 1 000 euros par lit, en complément des aides du département. Si nous additionnons ces deux aides, elles représentent 25 % du coût des travaux.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** une aide de 6 000 € au projet d'aménagement d'un meublé touristique / gîte rural de 3 chambres à Reuilly, dans le cadre du dispositif de soutien à l'hébergement touristique rural

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Commune du Plessis Grohan – Rue du Petit Clos - Lotissement FEI – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Jean-Claude James.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE**, à l'issue de leur réalisation, la reprise par le Grand Evreux Agglomération, des différents équipements relevant de sa compétence, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement par France Europe Immobilier sur la commune du Plessis Grohan (37 lots à bâtir), et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune du Plessis Grohan, et France EUROPE IMMOBILIER ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

Commune du Plessis Grohan – Chemin de la Croix Rouge - Lotissement communal – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Cet autre projet de rétrocession concerne le Chemin de la Croix Rouge.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE**, à l'issue de leur réalisation, la reprise par le Grand Evreux Agglomération, des différents équipements relevant de sa compétence, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement communal sur la commune du Plessis Grohan (12 lots à bâtir), et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune du Plessis Grohan, et France EUROPE IMMOBILIER ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

ZAC du Vallon Fleuri – Appel à projets – Composition du jury de sélection et critères de sélection

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur la composition du jury d'un appel à projets.

M. Jean-Claude JAMES

Nous avons quatre hectares à aménager. L'agglomération souhaite faire appel à un opérateur privé et nous devons passer, pour cette concession par un appel à projets, via des critères de sélection appliqués au choix des opérateurs par un jury de sélection.

Ce dernier est composé du vice-président à l'équilibre social et l'habitat, du vice-président à l'aménagement du territoire, du maire de Saint Sébastien de Morsent ou son représentant, du directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'aménagement ou son représentant.

Les critères de sélection portent sur le programme de l'opération, la qualité urbaine, architecturale et paysagère et la qualité environnementale. Le prix ne pourra pas être inférieur à 1 732 000 d'euros.

M. Michel CHAMPREDON

Serge Bontemps propose le remplacement du maire de Saint Sébastien de Morsent en sa qualité de vice-président à l'équilibre social de l'habitat.

M. Serge BONTEMPS

Je propose Monsieur Prevelle.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur Prevelle accepte de représenter sa commune. Y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit, la composition du jury de sélection du projet d'aménagement de la parcelle de 4,3 hectares vouée à l'accession privée, objet du présent appel à projets :

- M. le Vice-président à l'Équilibre Social de l'Habitat ;
- M. le Vice-président à l'Aménagement du territoire ;
- M. le Maire de Saint Sébastien de Morsent ou son représentant (M. PREVELLE);
- M. le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Aménagement, ou son représentant.

et **FIXE** ainsi qu'il suit les critères de sélection:

- pour les candidatures :
 - o capacités ;
 - o références.
- pour les offres :
 - o programme de l'opération ;
 - o qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale
 - o prix (en application de la délibération n° 19 du 30 juin 2011, le prix de cession ne pourra toutefois pas être inférieur au prix de référence des domaines soit 1 732 000 €).

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention GEA / ALEC – Convention cadre – Complément à la délibération du 26 avril 2011

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la convention cadre passée entre l'Agence Locale de l'Énergie de l'Eure et l'agglomération autour des questions environnementales et énergétiques. Auparavant dénommée « Eure solaire », elle est devenue une agence locale de l'énergie et du climat de l'Eure. La parole est à Thierry Quennehen.

M. Thierry QUENNEHEN

Nous poursuivons la décision prise le 26 avril 2011 d'adhérer à l'ALEC. Nous observons les différentes options que nous pouvons mettre en place afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables sur l'agglomération.

Le travail s'est traduit par une convention pluriannuelle d'objectifs - GEA/ALEC 27 – qui vous a été remise sur table. L'objectif de cette convention cadre est le rôle et l'apport de chacun. Elle vise à conseiller les communes de moins de 10 000 habitants en créant un poste de conseiller en énergie partagée. Le financement de la région est important – environ 30 % - et le poste soumis aux modifications de conditions régionales.

Le rôle du conseiller est d'aider les communes à réaliser des diagnostics et des économies d'énergies. Le deuxième volet de cette convention porte sur la sensibilisation événementielle des publics. Il s'agit d'informer, et de mobiliser les habitants afin qu'ils soient demandeurs de politiques énergétiques pour leurs bâtiments.

Dans le cadre des politiques territoriales de l'énergie et du climat, l'ALEC constitue un pôle de ressources car elle peut mettre à notre disposition des ingénieurs qualifiés. La convention contient les détails de la négociation avec l'ALEC. Ce partenariat est financé par le Conseil Régional et l'ADEME, l'agglomération finançant 24 628 euros pour 2012. Il vous est demandé d'autoriser le président à signer cette convention et d'octroyer une subvention.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Michèle Rive.

Mme Michèle RIVE

C'est un excellent projet mais je ne participerai pas au vote car je suis présidente de l'ALEC.

M. Michel CHAMPREDON

En effet, vous seriez juge et partie. Monsieur Cot veut évoquer nos succès.

M. Thierry COT

Les délibérations initiales de la région ne permettaient pas un conventionnement simple avec l'ALEC de l'Eure mais uniquement celle de Haute-Normandie. La délibération initiale de la région pour obtenir l'aide de 30 % était soumise à un appel d'offres auquel l'ALEC ne répondrait peut-être pas. Le Président a saisi le Président de région et obtenu au bout d'un an que cette délibération soit modifiée. Je tenais à le préciser.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** (Mme RIVE ne prend pas part au vote) Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec ALEC Eure (Agence locale de l'Énergie) et avenants à intervenir dans le cadre du développement de la politique énergie-climat du GEA, et **OCTROIE** à ALEC Eure une subvention de 24 628 € au titre de l'année 2012 pour les actions qui seront proposées aux communes du GEA, notamment l'Énergie-Bois et l'Énergie au bouts des doigts

MOBILITES DURABLES

Atoumod – Application de la Loi Informatique et Libertés - Convention GEA/Région Haute-Normandie

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur Quennehen, voulez-vous intervenir ?

M. Thierry QUENNEHEN

Ce projet posait un problème sur les données à caractère personnel car toute manipulation de données informatique en vue de constitution de fichiers suppose une convention avec la CNIL. Cette dernière veut savoir qui est responsable des différents traitements et demanda l'établissement d'une convention, qui définit l'agglomération comme responsable des données monomodales, à savoir les transports et les données de l'agglomération. La région est responsable des données mutualisées Atoumod'. En cas de problème, la personne désirant saisir la CNIL devra d'abord saisir le GEA pour le traitement des données et en cas de problème de traitement de ces données, saisir une entité juridique encore non définie qui gèrera Atoumod'.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

PREND acte de la répartition des responsabilités entre la Région et le GEA en sa qualité d'Autorité Organisatrice de Transports afin d'assurer une bonne application de la Loi Informatique et Libertés dans le cadre de la mise en œuvre du service intermodal développé à l'échelle régionale ATOUMOD ,VALIDE la convention bilatérale, AUTORISE le Président ou son représentant à signer les avenants à passer à la convention de délégation de service public et tout acte afférant, et PREND toutes dispositions nécessaires permettant le respect des dispositions de la convention au regard de la loi Informatique et Libertés

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Commune d'Évreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Réhabilitation de l'immeuble Aspin – Subventions

M. Michel CHAMPREDON

Les neuf délibérations suivantes concernent l'équilibre social de l'habitat. Serge Bontemps nous les présentera rapidement. La première concerne Eure habitat pour une subvention communautaire de 55 000 euros pour l'immeuble Aspin.

M. Serge BONTEMPS

Je voudrais rapidement introduire le sujet avant de délibérer. Dans le cadre du PRU de la Madeleine, Eure habitat a l'intention de réhabiliter et de résidentialiser le groupe d'immeubles Aspin, Gavarnie et Peyresourde. L'ensemble des travaux de réhabilitation effectués sont décrits dans le document. Les travaux toucheront les logements, les parties communes et l'enveloppe du bâtiment. Les bâtiments permettront d'avoir des économies d'énergies en passant de la classe E à la classe C. Le surcoût des travaux répercutés sur le montant des loyers sera largement compensé par les économies de charges.

Dans le cadre de la résidentialisation des trois immeubles, l'entreprise garantit l'entretien des espaces verts des bâtiments durant 2 ans, puis la ville d'Évreux prendra le relais pendant 5 ans à hauteur de 75 %. Le locataire paiera l'intégralité au-delà des 7 ans, à savoir 5,5 euros de charges. Cette opération est positive pour les locataires. De plus, l'APL augmentera car elle est proportionnée au montant du loyer, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les charges diminuent, ce qui est bénéfique pour les locataires. La subvention du premier dossier est de 55 086 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Madame Furnon ?

Mme Nathalie FURNON

Vous affirmez que les augmentations de loyer vont être atténuées par la baisse des charges, notamment en ce qui concerne l'énergie, mais je n'en suis pas convaincue. Nous ne pouvons garantir une baisse des charges en matière énergétique sur les logements malgré un changement de la classe E à la classe C. En effet, le coût du gaz et de l'électricité augmente. L'augmentation mensuelle du loyer de 30 euros est importante. Je voterai contre.

M. Serge BONTEMPS

Vous êtes plus qualifiée que les techniciens d'Eure Habitat. Nous avons reporté trois fois ce dossier en première commission car nous n'avons pas tous les éléments pour nous convaincre. Aujourd'hui, nous les avons.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry Quennehen.

M. Thierry QUENNEHEN

Nathalie, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. En supposant que les travaux ne soient pas réalisés, le coût de l'énergie continuerait à augmenter et la dépense aurait été encore plus importante. Si nous ne réalisons pas les travaux, la consommation énergétique de ces bâtiments restera forte et le prix de l'énergie augmentera. Les locataires seraient réellement pénalisés. Je voterai pour car les travaux diminuent les charges en raisonnant à périmètre constant. Le prix de l'énergie étant en augmentation constante, il est nécessaire d'agir.

M. Michel CHAMPREDON

Merci de rappeler cette évidence. La parole est à Thierry Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je soutiens les propos de Serge Bontemps. Nous avons beaucoup revu ce dossier. Nous avons attendu avant de le présenter. La hausse des loyers peut apparaître élevée, mais je confirme que nous sommes assurés de la baisse des charges qui compense largement l'augmentation du loyer. En effet, les locataires auront une baisse de leur facture suite aux travaux. Je voterai pour.

M. Michel CHAMPREDON

Concernant la question des charges, je rappelle que le secteur de la Madeleine bénéficiera d'une baisse conséquente du prix du chauffage urbain pour la saison 2012 car nous y avons étendu le réseau de chauffage urbain, de même qu'à Nétreville.

La nouvelle délégation de service public par la société retenue en 2011, à savoir Dalkia, a permis de construire des usines de chauffage à bois et d'étendre le réseau de chauffage le plus écologique de France. En effet, 90 % de l'énergie produite provient de la combustion des ordures ménagères et de plaquettes bois. Nous avons un prix stable et bas, c'est-à-dire environ 30 à 40 % moins cher que le prix actuel.

Cet élément rentrera en ligne de compte directe dans la maîtrise des charges. Nous avons intérêt à avoir des charges compressées afin de peser le moins possible sur le pouvoir d'achat des familles. Toutefois, sans travaux, la situation empirera. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Une abstention.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** (moins une abstention) à Eure habitat une subvention d'un montant de 55 086,00 € pour la réhabilitation de l'immeuble ASPIN à Evreux et **DECIDE** d'assortir le paiement de la subvention à la production des documents contractualisant les engagements d'Eure habitat en matière de gestion urbaine de proximité

Commune d'Evreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Résidentialisation de l'immeuble Aspin Subventions

M. Michel CHAMPREDON

La subvention communautaire s'élève à 20 000 euros.

M. Serge BONTEMPS

Je vous ai expliqué le mécanisme de la résidentialisation en introduction.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération:

☞ **ACCORDE** (moins une abstention) à Eure habitat une subvention d'un montant de 20 341,00 € pour la résidentialisation de l'immeuble ASPIN à Evreux la Madeleine et **DECIDE** d'assortir le paiement de la subvention à la production des documents contractualisant les engagements d'Eure habitat en matière de gestion urbaine de proximité

Commune d'Evreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Réhabilitation de l'immeuble Gavarnie Subventions

M. Michel CHAMPREDON

La subvention communautaire demandée est de 119 000 euros.

M. Serge BONTEMPS

Les travaux sont identiques. La subvention demandée est de 119 354 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** (moins une abstention) à Eure habitat une subvention d'un montant de 119 354,00 € pour la réhabilitation de l'immeuble GAVARNIE à Evreux la Madeleine et **DECIDE** d'assortir le paiement de la subvention à la production des documents contractualisant les engagements d'Eure habitat en matière de gestion urbaine de proximité

Commune d'Evreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Résidentialisation de l'immeuble Gavarnie – Subventions

M. Michel CHAMPREDON

La subvention demandée est de 44 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** (moins une abstention) à Eure habitat une subvention d'un montant de 44 071,00 € pour la résidentialisation de l'immeuble GAVARNIE à Evreux la Madeleine et **DECIDE** d'assortir le paiement de la subvention à la production des documents contractualisant les engagements d'Eure habitat en matière de gestion urbaine de proximité

Commune d'Évreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Réhabilitation de l'immeuble Peyresourde – Subventions

M. Michel CHAMPREDON

La subvention demandée est de 192 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

M. Serge BONTEMPS

Il n'y a rien à ajouter.

M. Michel CHAMPREDON

Une abstention : cela sera répété aux locataires. Je vous taquine, ne répondez pas. La parole est à monsieur Laheye.

M. José LAHEYE

Je voudrais répondre, même si ces travaux représentent des économies. Je suis locataire, je l'ai choisi. La dotation de subvention communautaire et le nombre de logements sociaux comprend des personnes qui paient leurs loyers toute leur vie et ne pouvant pas être propriétaires. Ils ont largement payé, et à taux constant. Le gouvernement de Nicolas Sarkozy ne fournissait aucune aide et j'espère que l'État de François Hollande permettra peut-être d'aider de tels projets. Nous leur demandons encore de payer, jusqu'où cela ira-t-il pour des personnes au RSA et au SMIC ? Ils sont complètement étranglés. Je vote pour ces personnes-là.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** (moins une abstention) à Eure habitat une subvention d'un montant de 192 802,00 € pour la réhabilitation de l'immeuble PEYRESOURDE à Evreux la Madeleine et **DECIDE** d'assortir le paiement de la subvention à la production des documents contractualisant les engagements d'Eure habitat en matière de gestion urbaine de proximité

Commune d'Évreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Résidentialisation de l'immeuble Peyresourde – Subventions

M. Michel CHAMPREDON

La subvention communautaire demandée est de 68 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** (moins une abstention) à Eure habitat une subvention d'un montant de 68 778,00 € pour la residentialisation de l'immeuble PEYRESOURDE à Evreux la Madeleine et **DECIDE** d'assortir le paiement de la subvention à la production des documents contractualisant les engagements d'Eure habitat en matière de gestion urbaine de proximité

Commune d'Évreux– Droit commun - SAIEM AGIRE – La Madeleine - Rénovation et agrandissement des locaux de la Régie des Quartiers Centre commercial des deux tours – Emprunt de 598 000 € - Garantie à 50 %

M. Michel CHAMPREDON

Nous traitons à présent de la société d'économie mixte Agire et de la rénovation du centre commercial des deux tours. C'est une garantie communautaire de 25 % sur un emprunt de 760 000 euros.

M. Serge BONTEMPS

Nous couvrons 190 105,75 euros pour réaliser cette construction. La ville d'Évreux couvre 25 % et la caution bancaire s'élève à 50 %. Cela garantit la totalité en ajoutant 25 %.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SAIEM AGIRE à hauteur de 25 % de l'emprunt d'un montant total de 760 423 euros souscrit par cet organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la rénovation et l'agrandissement des locaux de la Régie des Quartiers – Centre commercial des deux tours - Rue de Rugby à Evreux

Habitat et Humanisme – Subvention 2012

M. Michel CHAMPREDON

La subvention annuelle est de 4 000 euros.

M. Serge BONTEMPS

Ce dossier est récurrent, vous le connaissez bien. Habitat et Humanisme est une association loi 1901. Nous travaillons avec eux depuis 2003. Nous leur avons octroyé 3 850 euros jusqu'en 2007 et 4 000 euros depuis 2008. Cette action est inscrite dans le PLH. Le nombre de demandes est globalement supérieur à 34 % à celles de 2008. Nous avons toujours une augmentation pour une subvention stable. 50 % des familles accompagnées en 2011 habitent le grand Évreux agglomération. Toutes les personnes présentes dans cette salle ont une population intéressée par les dossiers d'Habitat Humanisme.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à Habitat et Humanisme une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2012

Délégation des aides à la pierre

M. Michel CHAMPREDON

Ce dossier est davantage stratégique. Nous touchons à la fin de la première séquence triennale de gestion pour le compte de l'État des aides à la pierre. Un travail d'évaluation quantitative et qualitative a été réalisé. Le Préfet nous a écrit afin de nous informer que la délégation se termine le 31 décembre 2012. Nous devons nous décider fin juin quant à la poursuite de la réception de crédits d'État d'aide à la pierre et de leur répartition en fonction des projets portés par les organismes de logement au 1^{er} janvier 2013. Serge Bontemps va vous partager la teneur de nos discussions.

M. Serge BONTEMPS

Le service Habitat a réalisé le bilan des six années de délégation d'aide à la pierre tout en ayant un PLH opérationnel. Lors de la dernière réunion, nous hésitions. Nous avons discuté en première commission de l'opportunité offerte par cette délégation lorsque les services de l'État réduisent la subvention tous les ans.

Après réflexion, nous devons rester impliqués dans ce projet avec nos partenaires du Conseil Général, du 1 % patronal, de la Région, etc. ou nous serons marginalisés et nous subissons. Le Conseil Général a eu un raisonnement similaire au nôtre – ils ont voulu partir mais sont finalement restés. Toutefois, ils peuvent le faire tranquillement car ils n'ont pas besoin d'avoir un PLH opérationnel.

Nous acceptons de renouveler cette délégation. Notre PLH 2 démarrera au premier trimestre 2014. Afin d'être délégataire, nous devons posséder un PLH opérationnel. Nous répondrons au Préfet que nous ferons notre demande lorsque nous remplirons les conditions avec un PLH 2 opérationnel.

Le Conseil Général, revenu sur sa position et qui sera certainement délégataire, prendra l'agglomération à sa charge car il gère tout le département sauf les agglomérations délégataires. Bien que n'étant plus délégataire, nous ne laissons pas de vide. Equipés du PLH 2, l'État nous accordera la délégation et le Conseil Général s'effacera au profit de l'agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

À moins que le Préfet ne nous propose une situation transitoire. Ce dossier a évolué et nous en avons largement débattu afin de ne pas nous tromper dans notre stratégie. Nous sommes enthousiastes sur le principe de cette gestion et déçus d'avoir à gérer la pénurie, qui n'est pas agréable. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **SOLLICITE** auprès de l'Etat, le renouvellement de la Délégation des aides à la pierre lors de l'adoption du prochain PLH du GEA, PLH qui définira à la fois la nouvelle territorialisation de développement de l'offre de logements, les objectifs quantitatifs de développement souhaités et les nouvelles règles financières

EAU ET ASSAINISSEMENT

Commune d'Évreux – Travaux d'eau potable et d'assainissement Rues David, des Tisserands, des Lombard et Boulevard du Jardin l'Évêque – Demande de subventions

M. Michel CHAMPREDON

Gaston Gaudemer vous présentera ces délibérations.

M. Gaston GAUDEMER

Nous répondons en retard à l'arrêté préfectoral car nous aurions dû réaliser les travaux à la fin 2012. Afin d'être en conformité avec ces exigences et celles du schéma directeur d'assainissement, nous procéderons au renforcement du réseau d'assainissement des eaux usées avec la reprise de 135 branchements du boulevard du Jardin l'Évêque et de la rue David et la suppression des parasites s'introduisant dans les collecteurs d'eaux usées.

La rue des Tisserands, rattachée au boulevard dans ce réseau est rattachée à l'opération.

Cette opération nous permettra de procéder à des interventions sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable, avec le remplacement de 150 branchements d'eaux pluviales contenant du plomb, le renouvellement de conduites d'eau potable et au renforcement du réseau d'eau pluviale de la rue des Lombards.

L'ensemble des travaux est estimé à 2 200 000 millions d'euros, se répartissant comme suit : 1 million pour l'assainissement en eaux usées, 220 000 pour l'eau pluviale et 680 000 pour l'eau potable. Nous vous demandons la possibilité de recourir à des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général pour les missions de maîtrise d'œuvre complète et l'étude de la maîtrise d'ouvrage qui s'élèvent à 300 000 euros. Une subvention du Conseil Général pourrait couvrir 10 % et celle de l'Agence de l'eau couvrir au minimum 20 %.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement à réaliser rues David, des Tisserands, des Lombards et Bd du Jardin l'Évêque à Evreux et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine

Normandie et du Conseil Général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les travaux d'assainissement, et **SOLLICITE** une éventuelle dérogation pour anticiper l'engagement de la maîtrise d'œuvre avant l'accord définitif de subvention.

Règlement d'eau potable – Vérification périodique des compteurs – Modification

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez une modification sur table.

M. Gaston GAUDEMER

La première délibération ne nous paraissant pas suffisamment claire, nous vous l'avons remise sur table. Il s'agit d'inscrire dans le règlement d'eau potable les dispositions concernant les vérifications périodiques des compteurs, qui auront lieu tous les sept ans suite aux premières vérifications liées aux caractéristiques du compteur, ainsi que l'arrêté du 6 mars 2007 le stipule.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de modifier le règlement de distribution d'eau potable du GEA en entérinant l'obligation de vérification périodique des compteurs, étant précisé que la validité de la première vérification périodique qui dépend des caractéristiques du compteur est de : 9 ans pour les compteurs de Classe A (150 à 200 mm), 12 ans pour les compteurs de Classe B (40 à 100 mm), et 15 ans pour les compteurs de Classe C (15 à 40 mm) ; les vérifications périodiques suivantes ont lieu tous les 7 ans quelles que soient les caractéristiques des compteurs.

Évreux – Convention d'utilisation du Château d'eau de la Trémouille – Changement de nom du bénéficiaire (DIRNO en lieu et place de DDE) – Avenant

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne un changement de bénéficiaire.

M. Gaston GAUDEMER

Cela concerne davantage un changement de nom : la DDE se dénomme à présent DIRNO.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE M** le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout autre avenant éventuel à passer avec la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO), nouveau bénéficiaire de l'utilisation du Château d'eau de la Trémouille sur Evreux (en lieu et place de la DDE)

Mise en conformité des assainissements des entreprises – Partenariat GEA/Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, le Conseil National des Professions de l'Automobile de l'Eure et la Confédération de l'Artisanat et des petites entreprises du Bâtiment de l'Eure – Convention

M. Gaston GAUDEMER

La cellule industrie du Grand Évreux apporte des conseils techniques et accompagne les entreprises dans le cadre des procédures de mise en conformité de leur assainissement. Elle régularise les rejets par une autorisation de déversement en veillant au respect des normes. Nous souhaitons impulser une nouvelle dimension à ces actions, en développant des partenariats avec la Chambre de métiers, le Conseil national des professions de l'automobile de l'Eure et le Syndicat du bâtiment. J'ai contacté la fédération du bâtiment qui est également partie prenante. Il vous est proposé d'autoriser le président à signer les conventions de partenariat avec ces organismes.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE M** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, le Conseil National des Professions de l'Automobile de l'Eure, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Eure et la Fédération Française du Bâtiment, et tout avenant éventuel à intervenir dans le cadre du partenariat engagé avec ces organismes pour la mise en conformité des assainissements des entreprises

ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Bacs « tri sélectif » - Approvisionnement des communes

M. Michel CHAMPREDON

Rémi Priez traitera de la question des bacs de tri sélectif de 240 litres pour les communes encore non équipées.

M. Rémi PRIEZ

Merci. Nous avons travaillé avec les services sur divers scénarii d'achats de bacs de tri sélectif. Plusieurs éléments ont modifié les conditions d'attribution. Le bleu n'est pas la couleur traditionnelle de l'éco-emballage, fondé sur le jaune et sont majorés de 7 % : ce sont des éléments de réflexion afin de nous tourner vers des bacs jaunes.

Dans les trois prochaines années, la redevance incitative touchera les administrés et de nouveaux déchets apparaîtront dans la liste des déchets triés, tels que les pots de yaourts et de crème... Ces déchets, à l'essai sur d'autres collectivités, seront certainement collectés dans nos territoires.

C'est pourquoi nous avons opté pour des bacs de 240 litres, car il serait dommage d'acheter des bacs de 140 litres et d'acheter à nouveau dans quelques années. Ceci permettra d'éviter les hausses de prix de la collecte. L'installation de la redevance incitative aura des conséquences sur le nombre de levées et le poids des bacs lors du ramassage.

Nous nous orientons vers l'achat de bacs de 240 litres. Nous vous proposons d'acheter l'ensemble des bacs dès maintenant grâce à l'offre intéressante de l'UGAP, organisme organisateur de marchés publics pour les collectivités. Nous intégrerions des puces dans les bacs dès à présent.

M. Michel CHAMPREDON

Nous saurons où se situent les bacs égarés.

M. Rémi PRIEZ

Absolument. Les bacs seront affectés à une habitation.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

En guise de complément, j'ajouterai que nous avons délibéré sur les décisions modificatives contenant les AP/CP des bacs bleus qui consolident les projets de la commission, à savoir, retrouver les 500 000 euros sur la nouvelle ventilation 2012.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Monica Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci. Concernant les bacs pilotes, il serait intéressant de contacter les sociétés de ramassage de déchets car nous avons une recrudescence des bacs cassés par ces dernières. Par ailleurs, aurons-nous suffisamment de fonds pour les colonnes enterrées ?

M. Michel CHAMPREDON

C'est joliment demandé. La parole est à monsieur Cot.

M. Thierry COT

Je n'ai pas eu le temps d'alerter madame le maire. Concernant les colonnes à verre qui avaient été sollicitées par les communes, je vous rappelle que c'est un investissement supplémentaire prévu en priorité numéro deux sur le programme d'investissement. Grâce aux marges de manœuvre dégagées au niveau financier, cela a été ajouté au budget 2012 pour un montant de 100 000 euros, à savoir un investissement de 10 colonnes enterrées.

Nous n'avons plus de marché et nous venons d'être informés d'un marché massifié avec l'UGAP et d'une commercialisation de l'offre au dernier trimestre 2012. Nous vous solliciterons quant aux problèmes de terrassement. Vous aviez également exprimé votre volonté d'avoir des colonnes à papier : j'encourage les communes dans cette direction. Les communes peuvent faire un ramassage direct avec des sociétés privées sans passer par la collectivité.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Bernard Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Je voudrais apporter une information complétant le commentaire de madame Lemeilleur. Les camions ne transportent plus qu'un ripeur qui a peut-être besoin d'aller plus vite et qui est moins attentif aux bacs.

M. Michel CHAMPREDON

Gravigny compte toujours deux ripeurs. Monsieur Cot, à ce sujet ?

M. Thierry COT

La réponse est claire : l'agglomération possède son propre service déchet. Nous couvrons avec du personnel de l'agglomération un certain nombre de communes, à savoir Évreux, Gravigny et une partie de Saint Sébastien de Morsent. Les autres communes sont en marché public avec la société Véolia. L'intérêt de la mise en place de colonnes enterrées et à verre est la diminution progressive du marché confié à un prestataire extérieur et de pérenniser notre équipe avec le temps gagné par ces pratiques au terme de la collecte.

M. Michel CHAMPREDON

C'est la différence entre le service public et le service privé. La parole à José Laheye.

M. José LAHEYE

Les bacs actuels sont moins solides que ceux dont nous étions auparavant dotés. Malgré le soin des ripeurs, les bacs sont cassés s'ils heurtent un trottoir. Cela n'est pas nécessairement de la faute des ripeurs. Les bacs sont plus fins.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Gérard Dupard.

M. Gérard DUPARD

Monsieur Cot a évoqué les colonnes à papier que l'on nous a fait enlever de nos communes en 2006 au prétexte qu'elles n'étaient pas esthétiques.

M. Michel CHAMPREDON

Cela concernait des colonnes enterrées. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ *DECIDE d'équiper les foyers des communes du GEA non encore équipés, d'un bac de tri sélectif gris à couvercle jaune, de 240 litres*

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets - Rapport annuel 2011

M. Michel CHAMPREDON

Rémi Priez traitera du sujet de cette délibération.

M. Rémi PRIEZ

Ce rapport d'activité sur les déchets de l'agglomération présente des données de volume et de catégorie de déchets et le financement. La page quatre offre un historique du tonnage et une description des différents types de déchets.

La partie 5 aborde les apports volontaires qui ont évolué de deux-tiers à moitié-moitié pour la déchetterie. La page 6 établit un comparatif des déchets par habitant sur l'agglomération. Les pages 7 et 8 abordent la valorisation des déchets. Je vous laisserai parcourir le document.

L'organisation de la collecte porte à porte est ensuite abordée. Des éléments de la coopération entre la région et Véolia sont donnés. Vous avez les kilomètres parcourus, la consommation, variable selon les familles.

L'action des ambassadeurs porte sur la formation des agents, l'animation dans les écoles. La collecte par apport volontaire, avec la gestion des déchets, le fonctionnement et les horaires et l'évolution de la fréquentation sont suivis. Le graphique de la page vingt montre l'évolution des colonnes enterrées et l'action phare du service, à savoir la prévention des déchets et la diffusion des bases du compostage domestique. Les cinq dernières pages montrent les indicateurs financiers, les différents types de recettes et la redevance spéciale qui a fortement évolué en 2011, et dont j'espère la poursuite sur 2012.

La suite traite des coûts pour la partie traitement des déchets, de nos prestataires et de nos fournisseurs pour l'achat du matériel et du fonctionnement du service. Vous avez le coût de collecte et traitement. L'année 2011 a connu une forte baisse des ordures ménagères, à savoir 3 000 tonnes. Le coût de collecte des ordures a fortement augmenté du fait des frais fixes tels que le carburant et les charges sociales.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Alain Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Il serait intéressant dans les années à venir d'aller vers un budget annexe des ordures ménagères. Cela simplifierait les choses et serait plus clair dans l'esprit de chacun. Nous constaterions la véracité du coût des ordures ménagères qui représentent un coût non négligeable dans le budget des charges. Il existe des disparités en France, signalées par des articles. Il serait intéressant de pouvoir nous situer afin d'observer ce qui est nécessaire.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Rémi Priez.

M. Rémi PRIEZ

Cela passera nécessairement en budget annexe.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai noté quelques chiffres significatifs du rapport, à savoir :

- 73 agents,
- 28 véhicules dont 23 poids lourds,
- 4^{ème} année de baisse consécutive du tonnage en passant de 57 000 à 52 000 tonnes avec une forte baisse des ordures ménagères,
- l'augmentation de la part des déchets collectés par apport volontaire, car la part collectée de porte à porte en 2011 représente 52 % contre 47 % en apport volontaire. Ceci représente 130 000 passages dans les déchetteries,
- la production par habitant est supérieure à la moyenne, expliquée par la collecte des déchets verts mais nous avons une diminution des ordures résiduelles,
- 200 contrôles qualité du tri dans les bacs bleus,

- 83 % de nos déchets sont valorisés sous forme d'énergie, de compost ou de recyclage. Il s'agit de prendre acte de ce rapport annuel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
☞ **EST MIS A LA DISPOSITION** des délégués du Grand Evreux Agglomération, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2011
-

INFORMATIONS DU CONSEIL

Informations diverses sur les animations de l'été

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez le tableau des animations proposées cet été. La parole est à Thierry QUENNEHEN.

M. Thierry QUENNEHEN

Je m'interroge quant à l'affectation des crédits de l'agglomération pour des animations. Nous traitons du financement d'activités culturelles estivales. Or l'association Alegra propose des actions culturelles du mois de mars au mois de juin, à savoir hors de la période estivale. Elles devraient être liées au budget courant des animations et nous accordons cependant pour cette action passée une subvention de 28 000 euros. Cette affectation de crédit est la plus importante accordée par le GEA. Nous ne sommes pas dans l'objet, même si elle est affectée à une animation et nous leur accordons le maximum. Je suis un peu choqué et je lie cette remarque au mécontentement exprimé par certaines personnes il y a peu dans le GEA.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je répondrai à cette question posée lors de la réunion du Bureau. Concernant Alegra et le spectacle de marionnette ayant toujours lieu sur de nombreuses communes et des quartiers d'Évreux, il s'agit d'un festival qui fonctionne depuis six ans et qui prend de l'ampleur.

Nous avons un souci positif avec ce projet. Il s'agrandit et travaille avec les centres de loisirs des quartiers, impliquant de nombreux enfants, ce qui est positif pour la cohésion sociale. Nous touchons le bout de nos actions possibles pour ce projet.

Nous nous interrogeons sur notre implication dans ce festival. Nous désirons en faire un événement marquant au titre du GEA. Il faudrait que nous ayons ce débat dans le cadre de la préparation du budget 2013. Ce sont des acteurs qui montent en puissance au fur et à mesure des ans, dans l'ensemble des territoires, notamment dans les quartiers de Nétreville et la Madeleine.

Nous avons un nombre exponentiel d'actions pour l'été. Nous devons nous interroger sur nos actions pour l'année prochaine afin de répondre aux demandes du territoire. Ces animations ont été confiées il y a deux ans dans les communes et les quartiers car les animations d'été tournaient autour d'un village du sport nomade qui emportait une faible adhésion des territoires.

Nous avons fait le choix de confier les animations d'été à l'ensemble des acteurs sociaux du territoire. C'était un bon choix, car les actions se développent mais nous sommes face à des besoins de financement importants. Il est positif que de nombreuses animations soient prévues pour l'agglomération cet été.

M. Michel CHAMPREDON

C'est un rapport d'information. La dernière information porte sur l'inconstitutionnalité de la cession gratuite de terrain. La parole est à monsieur Cot.

M. Thierry COT

Ceci est une note d'information. Une question sur la constitutionnalité de la cession à titre gratuit de terrain - nous pensons aux voiries des lotissements - a été posée. Le rapport a été présenté dans ce conseil.

Nous avons eu recours à un cabinet d'avocats suite à ce positionnement de la Cour et il apparaît que cette démarche est, pour l'instant, inconstitutionnelle. Notre conseiller juridique nous a conseillé de patienter afin de réaliser une mesure d'analyse des risques juridiques. Les sénateurs se sont emparés de ce sujet par une proposition de loi sur la définition de la gratuité de terrain pour les voiries des lotissements. Ceci est une information pour l'ensemble des communes, certaines ayant été impactées.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Bernard Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Je voudrais revenir sur le festival des marionnettes. Bien que ce dernier ait un coût, il peut nous aider dans notre recherche de développement en matière de tourisme et dans la construction d'une image forte.

M. Michel CHAMPREDON

Je ne sais pas si cela est du tourisme. La parole est à François Bibes.

M. François BIBES

Je reviens sur la cession gratuite des terrains car nous sommes tous concernés. Je ne le perçois pas comme une cession de charges.

M. Francis OBÉ

Il me semble que le cas de la société ESSO SAF - ayant mené à l'inconstitutionnalité est éloigné de nos projets. À partir de combien d'euros peut-on considérer qu'une cession est à titre gratuit ? Est-ce à partir d'un euro ?

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Le principe de base de cette inconstitutionnalité repose sur la rétrocession imposée par la collectivité. Lorsque certains copropriétaires demandent le reversement à titre gratuit à la collectivité, le cas ne se présente pas de la même façon. Concernant l'évaluation du coût du reversement à la collectivité, certains copropriétaires l'ont demandé, il est évalué par le domaine et se réalise au prix du mètre carré courant de la zone, qui est chère. À titre de rappel, la ZAC du Mont de Pierre est autour de 50 000 euros.

M. François BIBES

Ce n'est pas possible !

M. Michel CHAMPREDON

Cela aura des conséquences importantes sur le financement des projets. C'était une information. Nous observerons l'évolution. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 52.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Année 2012

Communes	Critères de répartition					Répartition					DSC 2011 pour mémoire	Montant DSC 2012
	Population actualisée	Enfants - 14 ans	Logements Sociaux	Potentiel Fiscal 4T 2011	Effort Fiscal	Population actualisée	Enfants - 14 ans	Logements Sociaux	Potentiel Fiscal	Effort Fiscal		
EVREUX	53 956	10 513	9 573	50 478 665	1,786332	798 353,97	505 309,98	433 508,54	165 078,61	232 434,98	2 146 936	2 134 686
CIERREY	715	107	1	236 927	1,098305	10 579,42	5 142,98	45,28	4 187,27	1 893,78	22 742	21 849
PARVILLE	298	34	0	171 926	1,178627	4 409,32	1 634,22	0,00	1 397,56	847,02	8 508	8 288
NORMANVILLE	1 149	207	0	1 296 497	1,044056	17 001,05	9 949,51	0,00	2 378,80	2 892,97	33 274	32 222
SAINT-GERMAIN DES ANGLES	222	44	1	71 652	1,156347	3 284,80	2 114,87	45,28	1 309,18	619,07	7 742	7 373
FAUVILLE	324	57	0	400 858	0,643995	4 794,03	2 739,72	0,00	503,26	503,18	8 244	8 540
HUEST	692	128	0	251 411	0,972434	10 239,10	6 152,35	0,00	3 947,56	1 622,80	22 624	21 962
BAUX-SAINTE-CROIX (Les)	972	156	0	350 956	1,187057	14 382,09	7 498,18	0,00	5 555,21	2 782,51	31 243	30 218
SASSEY	170	27	0	64 918	1,033929	2 515,39	1 297,76	0,00	954,79	423,88	5 460	5 192
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	1 182	217	43	1 084 696	0,805279	17 489,33	10 430,16	1 947,23	3 630,12	2 295,43	38 279	35 792
GAUCIEL	761	103	0	181 859	0,773455	11 260,05	4 950,72	0,00	4 790,65	1 419,45	23 203	22 421
VIEIL EVREUX (Le)	767	151	0	816 193	0,801946	11 348,83	7 257,85	0,00	1 821,97	1 483,34	22 514	21 912
GAUVILLE LA CAMPAGNE	540	91	0	312 501	1,329759	7 990,05	4 373,94	0,00	2 527,95	1 731,67	16 936	16 624
GUICHAINVILLE	2 563	436	10	2 296 382	0,898221	37 923,15	20 956,45	452,85	8 135,64	5 551,77	76 635	73 020
AVIRON	1 169	203	0	400 191	1,301798	17 296,98	9 757,25	0,00	6 785,12	3 669,93	40 935	37 509
DARDEZ	170	39	0	53 793	1,236598	2 515,39	1 874,54	0,00	1 007,64	506,96	6 130	5 905
ARNIERES-SUR-ITON	1 713	341	31	712 937	1,161050	25 346,21	16 390,25	1 403,82	9 341,62	4 796,32	57 525	57 278
VENTES (Les)	1 090	195	1	382 794	1,219926	16 128,06	9 372,72	45,28	6 280,76	3 206,71	34 257	35 034
MESNIL FUGUET (Le)	200	25	0	77 204	1,028235	2 959,28	1 201,63	0,00	1 119,34	495,93	6 397	5 776
VAL-DAVID	787	148	1	263 760	0,696696	11 644,76	7 113,66	45,28	4 594,79	1 322,26	24 970	24 721
SAINT-LUC	256	42	0	97 202	0,986414	3 787,88	2 018,74	0,00	1 440,45	608,97	7 857	7 856
EMALEVILLE	551	128	0	181 149	1,049204	8 152,81	6 152,35	0,00	3 233,64	1 394,16	18 839	18 933
CHAPELLE DU BOIS DES FAULX (La)	531	111	1	177 597	1,348696	7 856,88	5 335,24	45,28	3 101,91	1 727,06	16 491	18 066
PLESSIS GROHAN (Le)	760	143	0	267 745	1,190034	11 245,26	6 873,33	0,00	4 375,24	2 181,08	23 839	24 675
TRINITE	101	21	0	40 729	0,853450	1 494,44	1 009,37	0,00	557,00	207,87	3 425	3 269
IRREVILLE	422	97	1	132 041	1,255052	6 244,08	4 662,33	45,28	2 508,40	1 277,24	14 058	14 737
CAUGE	855	200	0	290 283	1,266273	12 650,91	9 613,05	0,00	4 974,07	2 610,92	29 371	29 849
SACQUENVILLE	1 067	251	24	465 910	1,206789	15 787,75	12 064,38	1 086,83	5 715,03	3 105,24	34 511	37 759
MISEREY	538	102	0	527 581	1,060308	7 960,46	4 902,66	0,00	1 491,39	1 375,67	15 383	15 730
GRAVIGNY	4 193	775	507	2 770 829	1,457523	62 041,26	37 250,57	22 959,24	17 993,44	14 738,04	149 424	154 983
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE	102	24	0	34 008	1,520151	1 509,23	1 153,57	0,00	596,35	373,93	3 421	3 633
REUILLY	572	130	0	189 194	1,073433	8 463,53	6 248,48	0,00	3 351,46	1 480,71	19 017	19 544
SAINT-VIGOR	325	86	0	112 952	1,319349	4 808,83	4 133,61	0,00	1 878,33	1 034,05	10 554	11 855
SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT	4 690	872	298	2 445 835	0,969245	69 395,06	41 912,90	13 494,78	23 230,17	10 962,41	148 692	158 995
BOULAY MORIN (Le)	681	159	0	254 396	1,196662	10 076,34	7 642,37	0,00	3 851,65	1 965,25	22 201	23 536
TOURNEVILLE	364	78	0	124 555	0,961983	5 385,89	3 749,09	0,00	2 112,99	844,44	10 879	12 092
BONCOURT	181	34	0	74 577	0,831612	2 678,15	1 634,22	0,00	990,64	362,99	4 980	5 666
Totaux	85 629	16 475	10 492	68 092 703		1 267 000	791 875	475 125	316 750	316 750	3 167 500	3 167 500
<i>Modalités de répartition</i>	40%	25%	15%	10%	10%	1 267 000	791 875	475 125	316 750	316 750		